



Procès-verbal

de la session ordinaire du
Synode

des 3 et 4 novembre 2017

Tenue à Lausanne
au Parlement

Version adoptée après corrections apportées aux pages 19 et 20

0. Table des matières

0.	Table des matières	2
0.1	Présences	3
1.	Ouverture de la session	3
1.1	Accueil	3
1.2	Appel	3
1.3	Ministres décédés	3
1.4	Méditation	3
1.5	Vote de l'ordre du jour	3
2.	Message du Conseil synodal	3
3.	Election d'un ministre à la vice-présidence du Synode	4
3.1	Introduction	4
3.2	Présentation de candidature	4
4.	Budget	4
4.1	Introduction	4
4.2	Entrée en matière	5
4.3	Passage en revue des documents	5
4.4	Propositions de décisions	9
10.	Modification de la traduction française du « Notre Père »	12
10.1	Introduction	12
10.2	Entrée en matière	13
10.3	Propositions de décisions	14
13.	Information du doyen de la FTSR	17
5.	Nomination de l'organe de contrôle financier pour l'exercice 2017	18
5.1	Introduction	18
5.2	Entrée en matière	18
5.3	Proposition de décision	19
6.	Ratification du système de rétribution des membres laïques du Conseil synodal	19
6.1	Introduction	19
6.2	Entrée en matière	19
7.	Autorisation de vente d'une partie de la parcelle de Rumine 62 (Arzillier)	20
7.1	Introduction	20
7.2	Entrée en matière	20
7.3	Proposition de décision	20
8.	Information sur l'avenir de l'ECT et temps de discussion	21
9.	Rapport sur la Maison de la diaconie	22
9.1	Introduction	22
9.2	Débat sur la base du rapport du Conseil synodal	22
9.3	Propositions de décisions	23
11.	Motion « Pour une Eglise de témoins et de communautés vivantes »	24
12.	Information du Conseil synodal sur les dotations et temps de discussion	24
14.	Informations du Conseil synodal	24
15.	Questions et interpellations	24
16.	Clôture	24
0.1		

0.2 Présences

	Présents	Excusés/Absents
Vendredi après-midi	71	10
Samedi matin	72	9
Samedi après-midi	68	13

1. Ouverture de la session

1.1 Accueil

La Présidente, **Sylvie Arnaud**, accueille les membres du Synode, les membres du Conseil synodal et les différentes personnes dans le public. Elle excuse l'absence des conseillers synodaux Esther Gaillard et Laurent Zumstein pour le vendredi après-midi.

1.2 Appel

Le Secrétaire, **François Paccaud**, procède à l'appel.
Le quorum est atteint. Le Synode peut donc délibérer valablement.

1.3 Ministres décédés

Selon la tradition du Synode, la Présidente fait mémoire des ministres décédés depuis la dernière session. Un temps de silence et de prière est observé pour les pasteurs **Albert Gabriel Curchod**, **Jean Ramoni** et **Wilhelm Schmutz**.

1.4 Méditation

La parole est passée à **Ariane Baehni** qui conduit le Synode dans la méditation.

1.5 Vote de l'ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Message du Conseil synodal
3. Election d'un ministre à la vice-présidence du Synode
4. Budget
5. Nomination de l'organe de contrôle financier pour l'exercice 2017
6. Ratification du système de rétribution des membres laïques du Conseil synodal
7. Autorisation de vente d'une partie de la parcelle de Rumine 62 (Arzillier)
8. Information sur l'avenir de l'ECT et temps de discussion
9. Rapport sur la Maison de la diaconie
10. Modification de la traduction française du « Notre Père »
11. Motion « Pour une Eglise de témoins et de communautés vivantes »
12. Information du Conseil synodal sur les dotations et temps de discussion
13. Information du doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR)
14. Informations du Conseil synodal
15. Questions et interpellations
16. Clôture

Denis Candaux : Il propose d'inverser les points 11 et 12, la motion pouvant avoir un effet suspensif pour les discussions à venir en attendant un rapport du Conseil synodal. Il serait intéressant de pouvoir quand même discuter des dotations. La demande de modification est soutenue donc discutée.
La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Le Conseil synodal a réfléchi à cette question. Au vu du contenu de la motion qui est plus général, le Conseil synodal préfère qu'elle soit discutée avant, ce qui n'empêchera pas que la discussion sur le point 12 ait lieu. La proposition d'intervention est rejetée à la majorité.

La Présidente informe que le point « 10. Modification de la traduction française du « Notre Père » » sera discuté samedi matin.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Message du Conseil synodal

La présidente passe la parole au président du Conseil synodal.

Xavier Paillard : « Souvenez-vous, il y a tout juste une année... le premier numéro du Journal Réformés sortait de presse pour annoncer le lancement du jubilé : à Lausanne, tout un week-end avec le culte synodal à St-François et remise à la ville du label « Cité européenne de la Réforme », le passage du camion de la Réforme, la découverte de l'expo « Le selfie des protestants », la création de l'Oratorio Logos et le culte télévisé vécu le dimanche en communion dans de nombreuses paroisses romandes.

Puis il y eut dans le désordre... et à titre d'exemple les 40 prédications sur les 40 thèmes de la brochure du jubilé proposées par 6 collègues à la cathédrale, l'inauguration du temple de Nyon, la cuvée de la Réforme et les cinq journées à Crêt-Bérard... la célébration œcuménique à Cergnat, les parcours découverte, voyages, concerts, conférences... l'œuvre 9.5 sur l'échelle de Luther et la Schubertiade à Yverdon... récemment le 350^{ème} anniversaire du temple de Chêne-Pâquier et tant d'autres choses encore que je ne saurais citer ici mais dont vous portez toutes et tous quelques souvenirs marquants.

Nous pouvons être heureux et fiers de la manière dont notre Eglise a marqué ce 500^{ème} anniversaire de la Réforme en communion avec les Eglises protestantes d'Europe, dans un esprit œcuménique, en maillage étroit entre les trames culturelles et culturelles de nos vies, en partenariat avec la société civile, dans une dynamique d'ouverture au monde et loin de quelque tentation que ce soit de repli identitaire. Oui, le Conseil synodal est fier de la vitalité dont nos paroisses, régions, lieux phares, services, offices ont fait preuve ces 12 derniers mois pour témoigner de multiples manières de l'Evangile de JXT et « des valeurs fondamentales nées de la Réforme que sont la liberté, l'égalité et la fraternité, c'est-à-dire la justice » comme le disait ce jeudi Vincent Peillon, ancien ministre de l'Education Nationale, lors de la conférence de clôture du cycle « Revisiter la Réforme » organisé aux Terraux.

Faut-il en déduire que la Réforme a tellement bien réussi qu'elle se confond aujourd'hui avec nos sociétés démocratiques dans lesquelles la responsabilité individuelle – traduction laïque du sacerdoce universel - a trouvé son plein épanouissement ?...

Faut-il en déduire que la Réforme a tellement bien réussi qu'elle n'a plus vraiment sa raison d'être ?... Ce serait à n'en pas douter en trahir l'esprit concluait le ministre de l'Education nationale.

Car le cœur de la Réforme, à l'aune de l'Evangile, c'est aussi – surtout peut-être - se souvenir que toute forme d'institution, politique ou religieuse, se calcifie dès lors qu'elle n'est plus capable d'auto-évaluation et de remise en question permanente. Le propre de la Réforme, c'est de ne jamais accepter d'orthodoxie immuable... d'être toujours en décalage, minoritaire, et donc de ramer à contre-courant... Un regard très français sur le protestantisme, évidemment... mais dont nous avons beaucoup d'élan à capter à l'heure où, pour la première fois de son histoire, notre Eglise réformée vaudoise est largement minoritaire.

Et si c'était une chance ? Le Conseil synodal veut y croire. Dans l'esprit du Semper Reformanda, nous avons une formidable occasion de sortir de notre costume d'Eglise fonctionnaire pour revêtir celui d'Eglise missionnaire...

Apprenons à penser réseau plutôt qu'à penser structure

Apprenons à penser projet plutôt qu'à penser desserte

Apprenons à penser lien plutôt qu'à penser appartenance

Apprenons à penser envie plutôt qu'à penser durée

Apprenons à penser communauté plutôt qu'à penser ministres

Les jeunes réformés de toute la Suisse – rassemblés ce week-end dans la cité de Calvin – comptent sur nous... de la paroisse au Synode... pour vivre cette RéformAction. »

3. Election d'un ministre à la vice-présidence du Synode

3.1 Introduction

A la suite de la démission de la vice-présidente, Christine Girard, en juin dernier, un ministre doit être élu à cette fonction. Le bureau a pris quelques contacts, lesquels n'ont pas abouti. En outre, un mail a été adressé à tous les ministres membres du Synode la semaine précédant la session, sans obtenir davantage de succès.

3.2 Présentation de candidature

Aucune candidature n'est présentée.

4. Budget

4.1 Introduction

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : « Me voici devant vous pour défendre pour la première fois le budget de l'EERV. Redoutable privilège et beau défi ! Avant d'introduire le débat sur le budget 2018 et pour répondre à la question que vous nous avez posée en préparation, permettez-moi de vous dire que l'état des comptes au 31 octobre semble meilleur que budgétisé. Il est évidemment impossible à ce stade d'articuler un chiffre. Mais la diligence des uns et des autres montrent une bonne maîtrise des dépenses. Passons maintenant au budget 2018, j'aimerais remercier ici au nom du Conseil synodal toutes les personnes qui ont été impliquées dans le processus budgétaire qui a pu être mené dans les temps et dans de bonnes conditions. Une reconnaissance particulière va à l'équipe de la comptabilité, le comptable et la responsable de l'Office Chancellerie et finances pour leur excellent travail et appui tout au long du processus. Je tiens ici à remercier Jean-Michel Sordet, trésorier sortant, qui a assumé une dernière fois quasi l'entier de la préparation de ce budget, puisque sa retraite est intervenue juste après l'adoption du budget par le Conseil synodal. Une ombre au tableau : le calcul des contributions régionales et paroissiales. Les décisions concernant le nouveau mode de calcul des contributions sont intervenues au Synode de juin dernier. Le fait de travailler dans la rapidité, qui plus est dans une période de vacances d'été a conduit à des erreurs que nous n'avons pu corriger que mi-septembre. Une fois encore, je prie les personnes qui ont eu à pâtir de ces éléments de nous excuser pour

ce processus chaotique. Conformément à la planification financière, le budget 2018 présente un déficit de CHF 450'700.-, soit 1% du budget des dépenses. Le Conseil synodal remercie la Commission des finances pour son travail et ses remarques qui ont permis au fil des ans d'améliorer la présentation du document pour le rendre le plus lisible possible.

Concernant la proposition de la Commission des finances de diminuer de CHF 70'000.- le budget de l'Office information et communication, le Conseil synodal ne saurait l'accepter. Permettez-moi ici de donner quelques arguments : La Commission des finances présente cette diminution en regard du montant global budgétisé pour l'OIC. Cela laisse supposer que c'est une diminution de 3.5% du budget qui est demandée. Or ce budget comprend deux postes incompressibles : les salaires de l'Office et le journal Réformés. Si on compare le montant d'économie demandé au budget hors salaires et hors journal (CHF 316'500.-), la Commission des finances demande que l'OIC diminue son budget de 22% ! Voilà pour les chiffres. Concernant l'argumentaire, le travail de Media-pro et de Réformés sàrl est un travail d'information, tandis que l'OIC travaille principalement sur la communication et la visibilité. On ne peut donc pas purement et simplement transférer du travail de l'un à l'autre, fussent-ils proches géographiquement. Par ailleurs, transférer des tâches que l'EERV assume à la CER aura inmanquablement pour conséquence une augmentation du montant de notre contribution à cette instance. Concernant la présence sur internet, certes nous avons beaucoup de sites, mais la très grande majorité de ces sites sont les sites paroissiaux et régionaux. Les coûts liés au développement sont principalement la réponse à des demandes des utilisateurs paroissiaux et régionaux afin d'améliorer l'outil selon leurs besoins et demandes. Enfin, la présence au niveau cantonal et la production de clips vidéo répondent au besoin de visibilité afin d'être présents sur des canaux de communication différents de nos canaux traditionnels. Cela répond à la priorité de pouvoir témoigner auprès de la part de population que nous n'atteignons pas avec nos moyens habituels, notamment les jeunes générations. C'est pour toutes ces raisons, que le Conseil synodal ne peut pas soutenir cette demande d'économie et la combattra au moment où elle sera discutée.

Pour le reste, nous nous réjouissons de vous entendre débattre de ce budget et de répondre à vos questions. Merci dès lors d'entrer en matière et d'adopter ce budget tel que présenté ».

La parole est à la Commission des finances.

Denis Candaux : Préparer un budget consiste à se projeter dans le futur, c'est un exercice périlleux surtout quand tous le monde n'a pas la même vision de ce que devrait être l'institution. L'Eglise ne vend rien, elle doit dès lors prouver à tous ceux qui versent des contributions qu'elles sont utilisées à bon escient. Le budget 2018 n'est pas révolutionnaire, il tient compte de toutes les données connues pour le calcul des charges salariales et reste très proche des années passées pour les dépenses de fonctionnement. La fortune est suffisante pour supporter le déficit prévu et il faut espérer que les comptes 2018 soient moins déficitaires que prévu.

4.2 Entrée en matière

La Présidente ouvre le débat d'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée.

L'entrée en matière est adoptée à l'unanimité.

4.3 Passage en revue des documents

4.3.1 Rapport du Conseil synodal

Page 3 :

Florence Clerc Aegerter : Le commentaire du Conseil synodal dans le préambule de son rapport impute la responsabilité principale du déficit à une charge salariale trop élevée. Or la comparaison entre les budgets 2017 et 2018 (ligne 5600) montre que les charges sociales ont baissé de CHF 1'209'000.-. Pourquoi imputer dès lors le déficit à la masse salariale ? Elle espère qu'il ne s'agit pas de masquer le fait que les dépenses de fonctionnement sont excessives, l'EERV vit au-dessus de ses moyens surtout en ce qui concerne certains services et offices cantonaux. Elle trouve indélicat de la part du Conseil synodal de marteler constamment que ce sont les ministres qui coûtent trop cher.

Jean-Luc Crisinel : Il s'étonne aussi qu'il soit dit que le déficit provient de la masse salariale car il y a par rapport à la dotation 2018 20 EPT (équivalent plein temps) de moins.

Pages 6 et 7 :

Virgile Rochat : A quoi correspond la ligne 4700 Production, médias et divers ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Elle reviendra sur les questions de Madame Clerc Aegerter et Monsieur Crisinel au moment de la discussion sur les pages relatives aux traitements et charges salariales, ce qui permettra d'avoir les chiffres sous les yeux. La ligne 4700 correspond au total de tous les postes production médias et divers du ménage cantonal et des ménages régionaux. Il s'agit par exemple de production de flyers.

Pages 10 et 11 :

Florence Clerc Aegerter : D'où vient la forte différence entre les budgets 2017 et 2018 de la ligne 4100 Entretien, réparations, remplacements ? Elle espère qu'il ne s'agit pas de la Maison des Cèdres vu que c'est tout neuf. Elle aimerait également une explication sur l'augmentation du budget pour la ligne 4500 Administration et informatique. Est-ce réaliste par rapport aux comptes 2016 ? Pourquoi la ligne 5810 Formation et Accompagnement présente une très forte augmentation par rapport à l'exercice 2016, pratiquement 2 fois plus, alors que le nombre d'EPT est resté stable ? A quoi correspond l'augmentation de budget de CHF 35'000.- à la ligne 5900 Prestations de travail tiers ? A quoi correspond l'augmentation de budget de CHF 62'000.- à la ligne 5820 Indemnités effectives, vacations ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Une bonne partie de l'augmentation de la ligne 4100 concerne l'Office chancellerie et finances (explications à la page 25). La Maison des Cèdres est plus lourde à entretenir (nettoyage, tonte, etc.) que le seul étage de la Rue de l'Alé. Les explications sur l'augmentation de la ligne 4500 sont également à la page 25.

Xavier Paillard : Concernant la ligne 5810, le Synode a décidé dans la révision du RE sur les RH de passer d'une obligation d'une semaine de formation continue tous les 4 ans à l'obligation d'une semaine de formation continue tous les deux ans. Cette décision a un impact financier au fur et à mesure que les choses se mettent en place.

La parole est à la Commission des finances.

Olivier Leuenberger : Le Conseil synodal avait dit que ce changement sur les formations continues serait neutre financièrement.

Denis Candaux : Il rappelle que les comptes reflètent ce qui s'est concrètement fait et que le budget est une prédiction.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : La ligne 5900 correspond à des prévisions faites par rapport à des intervenants externes à engager. Il y a notamment le mandat de M. Jacquemet pour soutenir la recherche action pour la catéchèse. Il y en a d'autres dans d'autres services. La différence de la ligne 5820 correspond au fait qu'en 2017 il y a eu un appel à renoncer aux vacances ce qui avait permis de descendre le montant dans le budget.

Pages 12 et 13 :

Suzette Sandoz : Il y a une légère diminution des EPT prévue pour le Conseil synodal. Est-ce parce que le Conseil synodal entend assumer aussi la diminution des dotations ? Comment se fait la nouvelle répartition ?

Florence Clerc Aegerter : Elle ne comprend pas le chiffre 14.05×0.8 dans le tableau des dotations. Que représente la rubrique ORH - Gestion et Hors postes ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Suite au départ à la retraite de M. Sordet et l'arrivée de M. Zumstein, il y a eu une nouvelle répartition des postes. Jean-Michel Sordet était à 80%, Laurent Zumstein est entré à 50%. Xavier Paillard est monté de 70 à 80%. Malgré une charge de travail qui aurait pu justifier d'augmenter les pourcentages de travail, le Conseil synodal a choisi de participer à l'effort demandé en ne pourvoyant pas les 20% restants. Le 14.05×0.8 correspond au fait que l'enveloppe qui a été votée l'a été en termes de postes sur un montant financier moyen de ministres. Par après, le Synode a admis que l'enveloppe des employés puisse devenir une enveloppe financière et non une enveloppe en nombre de postes. Pour transformer ce nombre de poste en nombre financier il faut multiplier par 0.8. 0.8 poste de ministre correspond à 1 employé à plein temps. 14.05 employés correspondent à 11,25 postes dans la répartition d'enveloppe. Elle reviendra après sur la ligne ORH – Gestion & Hors postes.

Pages 16 et 17 :

Florence Clerc Aegerter : Qu'est-ce que recouvre comme genre de dépenses la ligne 1000 Régions Coordination ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Il s'agit essentiellement des vacances pour les conseils régionaux et les frais d'organisation du forum des régions (voir commentaire, p. 17).

Florence Clerc Aegerter : Il y a un commentaire à la page 17 lié à la ligne 6404 Participations Traitements qui n'existe pas. S'agit-il de la ligne 6400 Participations diverses et, si oui, ne serait-il pas plus clair de l'appeler Participations Traitements ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Cette question sera examinée.

Pages 20 et 21 :

Michel Henry : Quel a été le résultat de l'appel aux délégués du Synode de renoncer à leurs jetons de présence ?

Florence Clerc Aegerter : A quoi correspond la ligne 4700 Production, médias et divers ? Qui est bénéficiaire des formations contenues dans la ligne 5810 Formation et formation continue ? Pourquoi y a-t-il une forte augmentation à la ligne 5820 Indemnités effectives, vacances ? Que recouvre les mandats Recherche et Développement et Pluralisme ? Pourquoi y a-t-il une forte augmentation par rapport aux comptes 2016 de la ligne 51050 Recherche et Développement ? Elle ne comprend pas le commentaire à la page 21 de la ligne 51000. Elle souhaite des exemples concrets de frais de fonctionnement.

Suzette Sandoz : A la ligne 5600 Traitements et charges sociales, trouve-t-on autre chose que ce qui correspond aux salaires pour des postes ou des fractions de poste compris dans la subvention de l'Etat ? Le titre en gras Traitements et charges sociales entre les deux tableaux est toujours suivi d'un montant représentant le total entre les rubriques 5600 Traitements et charges sociales et 5830 Indemnités forfaitaires. Est-ce que le titre est cohérent ? Est-ce que les indemnités forfaitaires ne sont versées qu'à des personnes qui sont « bénéficiaires » de ce qui est versé par le poste 5600 ? Est-ce que le coût des deux mandats Recherche & Développement et Pluralisme est compris dans la ligne 5820 ? On ne sait pas très bien ce que coûte le mandat Recherche & Développement. Est-ce qu'il y a systématiquement dans la rubrique 5820 Indemnités effectives, vacances le coût du mandat particulier ? Aux montants qui concernent la page 21, s'ajoute encore la rubrique 51050 Recherche et Développement dont l'explication à la page 21 montre que les frais contenus dans cette rubrique concernent aussi le prolongement du mandat Jacquemet.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Par rapport à la construction du document, ce qui se trouve sous Traitement et charges sociales, formation et indemnités forfaitaires concerne les salaires des personnes sous contrat et les indemnités auxquelles ces personnes ont droit (informatique, déplacement, etc.), selon la CCT. Lorsqu'il y a des mandataires indépendants, ils se retrouvent sous la ligne Prestation de travail de tiers. Les mandats Recherche & Développement et Pluralisme concernent des gens qui sont sous contrat. Pour Monsieur Weber (Recherche & Développement), son salaire se trouve dans la section Organes car c'est un mandat à durée déterminée et qu'il n'y a pas lieu de créer une section comptable pour un tel mandat. C'est la raison pour laquelle R500 est aussi dans cette section-là. La ligne en gras Traitements et charges sociales a une visée pédagogique, pour que l'on puisse voir d'un coup d'œil par section ce que représente le coût du salaire et des indemnités des personnes qui travaillent en rapport avec cette section. Le résultat par secteur d'activité est hors salaire. La ligne 51000 correspond à des frais de repas, de voyages, d'hôtel, etc. Le montant des vacances du Synode est plus élevé pour 2018 que pour 2017 parce que l'appel à renoncer aux vacances ne valait que pour 2017. Le Conseil synodal n'est pas en mesure d'indiquer sans faire de recherches le montant auquel il a été renoncé, mais il s'agit d'une soixantaine de personnes dans les fonctions électives qui ont annoncé qu'elles renonçaient à tout ou partie de leurs vacances.

Line Dépraz : Jean-François Habermacher bénéficie d'un contrat à durée maximale de 35 mois à 50% pour travailler cette question du pluralisme.

Xavier Paillard : Le mandat Recherche & Développement est confié à Simon Weber. Son salaire se trouve sous la ligne 5600. Sous la ligne 51050, il y a le mandat externe Jacquemet et les frais de travail du Labo Khi (frais d'animation, de formation et de production).

Myriam Karlström : La ligne 5810 Formation et formation continue correspond notamment à la formation continue des conseillers synodaux, par exemple le Media Training. Il y a aussi ici la formation continue prévue pour Simon Weber. Sous production média et divers, il y a là aussi ce qui est prévu pour les développements Internet, d'outils, notamment le jeu Evang'île.

Suzette Sandoz : Quel est le coût « salarial » de la cellule Recherche & Développement et de la cellule Pluralisme ? ces montants sont mélangés à d'autres rubriques et il est difficile d'en ressortir un chiffre net.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Simon Weber travaille à mi-temps pour Recherche & Développement que l'on retrouve à la page 20 et son autre mi-temps est au Service Formation et accompagnement qui émerge à la page 32. Simon Weber ne touche pas un salaire différent de n'importe quel autre ministre du canton de Vaud donc son coût salarial (y compris part « patronale ») se situe aux alentours de CHF 150'000.- et 160'000.-. Le mandat Jacquemet est rémunéré sur factures en tant qu'indépendant.

Florence Clerc Aegerter : Est-ce qu'il est juste de dire que les frais de fonctionnement du mandat Recherche & Développement se ventilent entre le poste 51050 et le poste 4700 ?
La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Non ce n'est pas correct. Il faut voir les deux parties du tableau comme des tableaux à double entrée. Cela ne s'additionne pas.

Florence Clerc Aegerter : Les montants ne correspondent pas. Il y a CHF 53'000.- dans les charges et CHF 4'000.- dans les produits. Où sont les CHF 53'000.- dans le tableau du haut ?
La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Les totaux de chaque tableau sont toujours égaux mais la manière de ventiler les choses est différente. Il y a une comptabilité par activité et une par nature.

Emmanuel Schmied : Au vu des explications sur la ligne 51000 Conseil synodal, le montant paraît élevé pour des frais de repas et de voyages. Cela fait CHF 17'000.- par conseillers synodaux. Il aimerait plus de détails.

Pages 22 et 23 :

Florence Clerc Aegerter : Il est indiqué pour la ligne 60000 ORH – Commission consultative que le nombre de membres est passé à 5 et que des frais de collation sont prévus. Un montant de CHF 5600.- pour ceci paraît démesuré. Elle souhaite des éclaircissements sur la ligne 60006 CollCo – Colloque des coordinateurs et sur le commentaire qui va avec. Il y a un montant important prévu à la ligne 60015 Formation des ministres et dév. activité. Si le but de ces journées est destiné à renforcer le sentiment d'appartenance au même corps, il y aurait peut-être moyen de le faire à moindre frais. Est-ce que l'augmentation assez impressionnante de la ligne 60040 Formation continue (Ministres et laïcs) est due uniquement à l'astreinte tous les deux ans, est-ce dû à la formation leadership 1 et 2 qui est assez chère ? Le Synode devrait peut-être se prononcer à nouveau sur cette astreinte tous les deux ans.

Christian Pittet : Qu'en est-il de la ligne 60009 Etudiants, civilistes, retraités qui comprend des remplacements dominicaux alors qu'il devait apparemment ne plus y en avoir ?

Nadine Poli : Au vu de la nécessité d'avoir des bénévoles reconnus et formés, elle souhaite que dans un prochain budget se retrouve cette volonté.

Gérald Dessauges : Dans quelle ligne du Résultat par secteur d'activité se trouve la ligne 5900 Prestation de travail de tiers à la page 20 ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Le montant prévu pour la Commission consultative de l'ORH ne comprend pas uniquement les frais de repas mais aussi les vacations. Pour le colloque des coordinateurs, il est question d'une diminution par rapport au budget 2016. La journée des ministres représente certes un gros montant mais il s'agit environ de CHF 100.- par ministre, ce qui est tout à fait acceptable.

Xavier Paillard : Le détail concernant la formation continue est clair. Il y a une progression du nombre de ministres qui participent aux formations continues.

Nadine Huber : Elle souhaiterait le détail par rapport au financement des procès en cours et des frais d'avocat.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Pour tout ce qui est de l'ordre des procès en cours, il y a une assurance juridique qui est entrée en matière pour la majorité des situations. Pour ce qui est d'éventuels frais négociés avec des ministres par convention, cela ne peut pas apparaître comme cela dans les comptes car les conventions sont confidentielles. Il s'agit de toute façon de négocier des mois de salaire supplémentaires et cela passerait donc dans la rubrique des salaires. Concernant la remarque faite en préambule sur l'explication que le déficit est dû à la masse salariale, les Traitements et charges sociales, page 10, se montent à env. 32 millions, ce à quoi il faut ajouter les CHF 332'000.- de formation continue et les CHF 786'800.- d'indemnités forfaitaires. Cela représente une masse salariale de CHF 33'637'100.-. En regard de cela, la convention de subventionnement prévoit CHF 34'067'900.- dont CHF 1'330'000.- sont destinés aux organismes extérieurs (FEPS et CER) et aux vacations diverses et variées des laïcs dans l'Eglise. La subvention totale se monte dès lors à CHF 32'787'000.- dévolue à la masse salariale, soit 1 million au-dessous malgré le fait que certains postes ne sont pas occupés. C'est ce qui permet de dire que manifestement il y a un déficit lié à la charge salariale. Le coût salarial réel est nettement au-dessus du fait que la pyramide des âges actuelle est telle que la majorité des ministres touche des salaires maximum en regard d'une moyenne. Il s'agit d'une réelle difficulté puisque la subvention de l'Etat est calculée en fonction d'un nombre de postes sur un coût salarial moyen qui peut être qualifié de trop bas en regard de la réalité d'aujourd'hui.

Florence Clerc Aegerter : Le budget 2017 des traitements et charges sociales était supérieur à celui de 2018.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Le budget 2017 avait été élaboré sur la base d'un engagement fort et un renouvellement fort de nombreux ministres extérieurs. On s'est rendu compte que si on opérait beaucoup d'engagements pour combler les postes vacants au coût salarial moyen réel actuel on sortait complètement des clous. Cela a été corrigé pour 2018 mais l'EERV reste avec une masse salariale au-dessus de la subvention de l'Etat.

Myriam Karlström : La toute dernière ligne « ORH – Gestion & Hors poses » du tableau de la page 13 concerne des personnes sous contrat à l'EERV et qui de manière momentanée n'occupent pas des postes pour l'entier de leur contrat. L'ORH essaie d'éviter ce genre de situation autant que faire se peut. Ce qui est budgété pour 2018 correspond à 7 personnes dont il était prévisible qu'elles seraient dans cette situation là au moment où le budget a été conçu. S'agissant des frais de fonctionnement du Conseil synodal (page 20, ligne 51000), il y a dans cette rubrique des vacations, des frais de repas, de représentation, des frais de port, des frais administratifs. Dans la ligne 5900 figure la part prévue pour M. Jacquemet ainsi que d'autres prévisions de rémunérations pour des intervenants externes, des conférenciers, etc. Concernant les frais d'avocat, les frais de l'assurance de protection juridique apparaissent sous l'Office Chancellerie et finances et les frais d'avocats qui ne seraient pas pris en charge par l'assurance juridique sont à l'ORH, ligne 4500.

Pages 24 et 25 :

Florence Clerc Aegerter : Quels genres de dépenses sont couvertes par le poste 4700 Production, médias et divers ? D'où proviennent les produits de la ligne 6400 Participations diverses ? Est-ce que tous les projets mentionnés dans le commentaire de la ligne 61015 sont vraiment indispensables ?

Gérald Dessauges : Combien y a-t-il de personnes qui s'occupent de la gestion informatique, programmation et entretien au sein du personnel administratif de l'EERV ?
La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Il y a un employé à 90% pour l'informatique, la logistique et le fichier AIDER. Sous production, médias et divers, il y a toute la gestion de la messagerie mail qui par le passé était sous Information et communication.

Gérald Dessauges : Y a-t-il des mandats externes pour la gestion informatique ? Si oui, il manque 2-3 postes dans la dotation informatique.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Oui il y a des contrats externalisés. Une bonne partie des produits de la ligne 6400 correspond au loyer qui devrait être payé si la fondation ne mettait pas à disposition la Maison des Cèdres sans loyer. Ceci figure dans le budget de façon à pouvoir visualiser la dépense de loyer évitée.

Pages 26-27 :

Sonia Estoppey : Elle a posé la question de savoir ce qui se trouvait sous la ligne 72011 et il lui a été répondu qu'il s'agissait de l'hébergement et la maintenance des sites. Or l'hébergement pour un site coûte au plus CHF 200.- par année et la maintenance environ CHF 20'000.-. Comment expliquer ce montant élevé de CHF 96'600.- ?

Florence Clerc Aegerter : Est-ce qu'il est prévu des projets Internet pour valoriser les activités paroissiales « ordinaires » (accompagnement spirituel, culte de l'enfance, accompagnement des personnes en deuil, etc.) ? Ce sont des tâches qui souffrent d'un manque de visibilité et de considération dans le grand public. Quel que soit le projet, il est important de préciser quel est le public visé et le but à atteindre. Ce n'est pas en soutenant la série « Ma femme est pasteure », par exemple, que les activités paroissiales vont être valorisées.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : La maintenance des 120 à 130 sites est budgétée à CHF 15'000.-. Le reste est détaillé dans le commentaire à la page 27.

Line Dépraz : « Ma femme est pasteure » a un très bon retour et crée un regain d'intérêt sur le métier de pasteur. C'est de loin ce qui marche le mieux. Cela s'adresse à un autre public que le public que celui auquel appartiennent les membres du Synode et elle peut bien comprendre que cela ne plaise pas à tout le monde.

Pages 28 et 29 :

Florence Clerc Aegerter : La ligne 72015 OES-Office présente un produit de CHF 1'000.-. Comment cette somme est-elle récoltée et est-il imaginable de l'augmenter ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Il s'agit du résultat des offrandes à l'issue des conférences organisées à l'ECT par l'Office Eglise et société.

Pages 30 et 31 :

Emmanuel Schmied : Il est surpris de voir un budget déficitaire de CHF 50'400.- pour St-Laurent-Eglise (SLE). Il ne voit pas l'expression d'un projet actuellement à SLE. La région n'arrive pas à créer une collaboration avec ce lieu et les ministres de ce lieu n'ont jamais estimé utile d'entretenir des liens avec leurs collègues du colloque régional. Pourquoi le Synode n'a-t-il pas élaboré des règles budgétaires pour les lieux phares en général ou un plan de financement qui doit conduire ces lieux sur le chemin de l'autonomie ? Concernant SLE, il y a une augmentation du déficit. Est-ce à l'EERV de payer par exemple le cuisinier ? S'il s'agit de repas solidaires, il doit y avoir d'autres moyens pour financer le cuisinier notamment par des comptes diaconaux. Il y a un montant de CHF 36'000.- destiné à une assistante de projet, le 50% de M. Fatzer n'ayant pas été remplacé. Est-ce que les paroisses reçoivent une compensation financière pour un assistant paroissial lorsqu'il manque des ministres, une aide pour les secrétariats ? SLE dispose d'un 50% ministériel pour s'occuper principalement d'un culte par dimanche. Il proposera un amendement tendant à une réduction de CHF 46'000.- du budget de SLE le moment venu. Il souhaite ainsi encourager le lieu phare à tisser des liens avec la région.

Suzette Sandoz : Il est mentionné que le budget du lieu-phare la Cathédrale est géré par les associations et est équilibré. Il serait logique que figure le budget du lieu-phare et dans les produits ce qui équivaut à une donation que l'association fait apparemment en prenant des frais à sa charge. Le lieu-phare doit de toute façon entrer dans la comptabilité de l'EERV.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Il concède que la situation de St-Laurent-Eglise n'est pas simple et que cela ne peut pas continuer à long terme comme cela. Dans le courant de ce que l'on a eu à vivre en Eglise et médiatiquement en 2016, il a été politiquement choisi de faire des concessions. Le Conseil synodal a mis fin à l'apport de l'assistante administrative depuis le 1er octobre 2017. Pour que la Cathédrale puisse toucher des subsides, les activités sont gérées par une association qui a une comptabilité propre. Il a été fait en sorte que l'association puisse être sous le contrôle de l'Eglise et de sa mission. Pour des raisons juridiques et comptables, il n'apparaît pas judicieux de faire figurer ici des écritures « fictives ». Le résultat pourrait cependant figurer dans les commentaires et le Conseil synodal tient à disposition les comptes de l'association.

Florence Clerc Aegerter : Le total du commentaire relatif à la ligne 4500 Administration et informatique représente un CHF 22'000. Où sont les CHF 46'000.- restants ?

Pages 32 et 33 :

Nadine Poli : Il y a une différence de CHF 77'300.- à la ligne 5600 Traitements et charges sociales par rapport à 2017. Est-ce que cela représente un EPT ?

Florence Clerc Aegerter : Est-ce que les produits de la ligne 6700 Produits divers CF (Cèdres Formation) correspondent à l'addition des postes 70022 à 70024 ? D'après le commentaire de la ligne 70005 SFA – Service, la retraite coûtera CHF 6'100.-. Combien de personnes sont concernées et pour combien de jours ? Au poste 70017 Enfance-jeunesse, quels sont les montants des différentes activités mentionnées dans le commentaire ? Est-il nécessaire de tout faire la même année ? A quoi correspond exactement le poste 70020 Formation d'adulte puisqu'il y a déjà un ministre cantonal à 50% ? Pourquoi y a-t-il un tel montant pour relancer des activités de coordination ? Les activités de Cèdres Formation ont généré un bénéfice de CHF 2'465.-. Pourquoi est-il programmé pour 2018 un déficit de CHF 25'200.- ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Les postes correspondant à la ligne Traitements et charges sociales sont un 50% de coordination, un 50% Enfance, un 50% catéchisme, un 50% Formation d'adulte et un 150% à Cèdres Formation. La différence dans les montants concernant Cèdres Formation correspond certainement à des collectes ou ventes de matériel qui sont incluses dans

le tableau du haut mais pas dans celui du bas. Dans la rubrique 70005 SFA-Service il y a tous les frais présentés dans le commentaire mais aussi tous les frais généraux (administratifs, repas). Il s'agit d'un grand conseil d'au moins une douzaine de personnes.

Pages 34 et 35 :

Christian Pittet : A quoi serviront les CHF 10'000.-prévu pour l'Action parrainage ?

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : Ils serviront à payer une partie du poste du responsable du site au Point d'Appui, engagé à 60% pour faire le lien informatique entre toutes les régions, plus quelques formations au Point d'Appui.

Pages 38-39 :

Florence Clerc Aegerter : A quoi correspond l'augmentation de charges de la ligne 4500 Administration et informatique (CHF 19'800.20 en 2016, 45'600.- pour le budget 2018) ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : L'augmentation est due à la mise sur pied du site Un temps pour prier, ce qui a augmenté la charge depuis 2017.

Jean-Frédéric Leuenberger : Il y a également un logiciel qui permet de mettre les liturgies en ligne.

Pages 42-43 :

Florence Clerc Aegerter : A quoi sert le montant de CHF 10'000.- indiqué dans le commentaire sur la FEPS comme « Non attribué précisément » ? Il est indiqué dans ce même commentaire que les charges hors contribution sont augmentées à CHF 10'100.- car il y aura 3 assemblées au lieu de 2 en 2018. Cela fait CHF 2'525.- par délégués pour une session. Comment expliquer un tel montant ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Le montant de CHF 10'000.- non attribué est dû au fait que le budget est fait avant de savoir quelles seront les contributions effectives demandées par la FEPS et qu'il y a toujours une petite variation. Le montant supplémentaire prévu pour la session supplémentaire de la FEPS ne concerne pas uniquement des frais d'hôtel et de repas. Il y a 4 délégués du Conseil synodal mais également 2 délégués qui ne sont pas du Conseil synodal. Les charges ne sont pas augmentées de CHF 10'100.- mais à CHF 10'100.- pour toutes les sessions.

Pages 46-47 :

Suzette Sandoz : La ligne centrale Traitements et charges sociales indique CHF 816'100.- alors que l'explication donnée à la page 47 présente un montant total de CHF 1'216'100.- dont à déduire les CHF 400'000.- éventuellement envisagés comme retour de l'assurance perte de gain. Il serait important de modifier le tableau afin qu'apparaissent dans les produits CHF 400'000.- et dans le résultat CHF 816'100.-.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Il n'est pas possible de prévoir assez précisément les montants de retour sur assurance pour les mettre dans le budget.

Suzette Sandoz : Alors dans ce cas il y a lieu d'indiquer CHF 1'216'100.- dans le budget.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Le détail des dépenses du poste 70017 de la page 32 se compose comme suit : CHF 42'000.- de subvention liée au fonds Cheseaux, CHF 4'200.- d'abonnement à des publications, CHF 17'800.- de frais de repas, CHF 16'530.- de frais de logement, CHF 10'000.- liés aux activités, CHF 7'000.- pour le matériel d'animation, CHF 2'300.- de frais de voyage. Le projet Enfance, Jeunesse et Evangile est un gros projet et c'est normal qu'il y ait un certain nombre de frais par rapport à ce genre de projet. Les frais de CHF 5'800.- liés à l'activité de formation d'adulte ne sont pas surfaits dans le ménage cantonal. S'agissant de la question de Mme Poli, la différence est due au fait qu'il avait été budgétisé pour l'entier de l'année 2017 un collaborateur qui a quitté en cours d'année. Ce poste n'a pas été repourvu.

Florence Clerc Aegerter : Quel est le montant pour la formation des jacks ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Les chiffres seront mis à sa disposition. C'est une formation qui a du succès et qui a souvent été doublée malgré une budgétisation simple. Cette année, deux formations ont été budgétisées.

4.3.2 Rapport de la Commission des finances

La parole est à la Commission des finances.

Denis Candaux : La Commission des finances a toujours estimé qu'il n'était pas utile de donner les questions-réponses de la séance entre la Commission des finances et le Conseil synodal mais au vu des longs débats de cette session, il y aurait lieu de se poser la question pour l'année prochaine.

Suzette Sandoz : Elle continue d'avoir le sentiment qu'on ne sait pas très bien où certains coûts sont ventilés même si elle a conscience de l'énormité de la tâche.

4.4 Propositions de décisions

Proposition de décision 1 : Le Synode adopte la table des contributions régionales telle que présentée à la page 18 du budget 2018.

La parole n'est pas demandée.

→ La décision 1 est adoptée à la majorité moins 1 voix contre et 14 abstentions.

Proposition de décision 2 : Le Synode adopte la liste des offrandes générales des paroisses, des aumôneries et des lieux phares pour l'année 2018 telle que présentée à la page 19 du budget 2018 et les leur recommande.

La parole n'est pas demandée.

→ La décision 2 est adoptée à la majorité moins 2 abstentions.

Deux propositions de décision 3 :

Proposition de décision 3 CS : Le Synode adopte le budget 2018 de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud.

Proposition de décision 3 Cofin : Le Synode adopte le budget 2018 de l'Eglise évangélique réformée de canton de Vaud amendé comme suit : Page 26 – Total des charges par nature CHF 1'854'800 (au lieu de CHF 1'925'800 – diminution de CHF 70'000)

La parole est à la Commission des finances.

Olivier Leuenberger : La Commission des finances a pour mission d'analyser la pertinence des lignes budgétaires. Certes l'EERV a besoin de visibilité mais la Commission des finances questionne au vu du déficit global quelques lignes de l'OIC. Faut-il CHF 27'000.- pour des flyers, flags, etc. ? Quelle synergie est prévue avec Médias-pro ? Comment utiliser au mieux les forces de Médias-pro? La Commission des finances se demande si une rationalisation du nombre de sites pourrait engendrer une diminution de charges. Il y a ainsi lieu de débattre sur la mission de cet office et, de part ce fait, de ses charges.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Diminuer ce budget de 22% va entraver le travail et va péjorer aussi le service que l'OIC peut fournir aux paroisses et régions. Certaines pratiques qui en ont offusqué plus d'un sont en train de changer notamment s'agissant de l'envoi de matériel d'affichage dans les paroisses et régions.

La parole est à la Commission des finances.

Olivier Leuenberger : Quelle est la collaboration prévue avec Médias-pro? Qu'en est-il de diminuer le nombre de sites Internet ?

La parole est au Conseil synodal.

Line Dépraz : La collaboration OIC-Médias-pro existe mais ces deux entités n'ont pas la même mission. Au sein de la RTS, le travail de Médias-pro doit répondre à un certain nombre de standards. La promotion institutionnelle n'en fait absolument pas partie. La promotion confessionnelle n'en fait quasiment plus partie. Médias-pro va mettre à disposition de l'OIC son studio. Il y a du matériel partagé avec Médias-pro. Au niveau des sites, la question se pose de faire avec moins de mini-sites mais la grande majorité des sites sont paroissiaux. Est-ce le bon moment de dire aux paroisses qu'il n'y a plus de sites paroissiaux ? L'OIC va développer le point de faire des dons en ligne sur les sites des paroisses également.

Jean Martin : Cet amendement est une tentative de cogestion de la part de la Commission des finances. Il n'est pas sûr que la cible soit la bonne. Il ne comprend pas que l'on choisisse ce seul poste qui doit disposer de certains moyens.

Julian Woodford : S'il y a un service actif, une paroisse active ou une région active, et qui veut faire quelque chose il le fera. La seule question est de savoir d'où viendront les sous. Il ne voudrait pas qu'il y ait des dépassements de budget.

Florence Clerc Aegerter : La Commission des finances est en droit et devoir faire ce genre de propositions. Elle-même a un certain nombre de propositions d'amendements de coupes budgétaires.

L'amendement de la Commission des finances est rejeté par 30 voix contre, 18 voix pour et quelques absentions.

Florence Clerc Aegerter : Au vu des réactions du Synode qui accepte de voter un budget déficitaire d'un demi-million sans sourciller, elle renonce à déposer ses amendements.

Emmanuel Schmied : Il dépose un amendement concernant St-Laurent-: « Le Synode amende, page 30, une diminution de 46'000.- qui fait passer les charges de SLE de 87'800.- à 41'800.- ».

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Le Conseil synodal peut admettre une diminution pour autant qu'elle se limite à 36'000.- de diminution. La question des dotations devra être revue en mars et il y aura lieu de se repencher sur ces questions.

L'amendement Schmied est soutenu donc discuté.

Gérald Dessauges : Il invite Florence Clerc Aegerter à faire ses propositions d'amendements. Le budget déficitaire est totalement irresponsable. Il a compris l'année passée que la fortune de l'EERV permettait de voir venir mais ce n'est pas une stratégie acceptable.

La parole est à la Commission des finances.

Denis Candaux : Est-ce que M. Schmied peut se rallier à la proposition du Conseil synodal ?

Emmanuel Schmied : Il ne souhaite pas se rallier car la diminution de CHF 46'000.- obligerait St-Laurent-Eglise à collaborer avec la région Lausanne-Epalinges, ce que souhaite la région.

La parole est à la Commission des finances.

Denis Candaux : La Commission des finances dépose un sous-amendement de diminuer de CHF 36'000.- au lieu de CHF 46'000.-.

Jean Martin : Au terme des repas à St-Laurent il y a une corbeille où chacun peut payer son repas en fonction de ses moyens. Il comprend cet amendement mais une telle mesure a un côté vexatoire deux ans avant la fin du mandat de Jean Chollet. Il est ennuyé par ces amendements qui seront sûrement mal compris.

La Présidente laisse la parole à **Nadine Huber** pour la prière finale.

* * *

Samedi matin :

La Présidente ouvre la séance.

Elle passe la parole au Secrétaire pour l'appel. Le quorum est atteint. Le Synode peut donc délibérer valablement.

La Présidente passe la parole à **Virgile Rochat** pour la méditation (texte en annexe).

Les débats reprennent au point 4 de l'ordre du jour.

La présidente fait une intervention concernant la conduite du point 4. Elle s'est demandée si elle n'avait pas sa part de responsabilité dans le fait que le point « budget » n'ait point été terminé.

Aurait-elle dû couper telle ou telle intervention en rappelant que les séances de préparation servent à répondre aux questions de compréhension et que le Synode a à débattre des grandes options. Le Synode s'est-il trompé de genre et a-t-il voulu faire à 80 le travail du CS. Elle constate qu'au rythme de la journée d'hier, le Synode va vers une séance supplémentaire, laquelle coûte, financièrement certes, mais surtout en investissement et en engagement.

Jean Martin : Il invite le Synode à refuser les amendements. Une telle coupe est inopportune alors même que le responsable (Jean Chollet) prend prochainement sa retraite.

La parole est à la Commission des finances.

Olivier Leuenberger : S'il reste CHF 36'000.- au budget de St-Laurent Eglise alors que le poste d'assistant administratif n'existe plus, il ne faudrait pas que cela soit pris comme une autorisation de dépense de CHF 36'000.-.

Alexandre Mayor : Il a été étonné d'entendre qu'en coupant un budget le dialogue pourrait être renoué.

Le sous-amendement de la Commission des finances et l'amendement Schmied sont opposés :

Sous-amendement de la Commission des finances : majorité des voix

Amendement Schmied : 17 voix

Quelques abstentions.

L'amendement de la Commission des finances est confirmé à la majorité moins 9 voix contre et quelques abstentions.

Jean-Luc Crisinel : Il est perplexe face à un déficit annoncé qui n'est pas un accident mais qui succède à une série d'autres déficits. Les jours meilleurs s'éloignent et il ne discerne pas une ferme volonté de retrouver les chiffres noirs. Les paroisses et régions ont constamment été engagées dans des programmes d'austérité. Le terrain s'appauvrit et le ménage cantonal est de plus en plus coûteux. Il n'y a pas de programme d'austérité visant à réduire ce déséquilibre. La fortune de l'EERV ne consiste pas en un compte bancaire sur lequel ce qui manque pourrait être prélevé mais d'un patrimoine d'immeubles et de titres qui ne sont pas immédiatement réalisables.

Charles-Louis Rochat : Il est dubitatif sur le rapport de la Commission des finances qui est très concis et qui ne reflète absolument pas le travail de la commission. Il invite la Commission des finances à avoir un peu de perspective.

La parole est à la Commission des finances.

Olivier Leuenberger : En début de législature, tous les délégués ont été informés du déficit planifié et il en a été pris acte. Le budget correspond à la planification financière et c'était peut-être au moment de voter cette planification qu'il aurait été utile de réagir.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Les montants proposés dans ce budget sont à quelques milliers de francs près ceux prévus dans la planification financière. Le passage aux chiffres noirs a été prévu dans la planification financière pour 2019. Les déficits sont liés à la masse salariale du fait de la pyramide des âges qui va normalement s'inverser ces prochaines années. Il y aura probablement une année de retard sur la diminution du déficit, notamment en raison des conséquences liées au changement de la loi sur le départ à la retraite. Il y a potentiellement des ministres qui pourraient rester une année ou deux de plus. Au-delà de ça l'équilibre doit être réatteint et le Conseil synodal y travaille.

Gérald Dessauges : Il n'est pas faux de faire différemment que ce qui a été planifié quand il est constaté que cela ne va pas. Le Conseil synodal dit chaque année qu'il va dépenser moins que ce qui est budgétisé. Dans beaucoup de projets, il n'y a pas les ressources internes pour les faire. Il y a 20 équivalents plein temps de moins du côté des ministres. Il aurait souhaité que la Commission des finances propose une liste d'économies. La bascule des chiffres est promise depuis des années.

Boris Voirol : Ces débats sont importants car ils montrent une certaine incompréhension autour du budget. Il est important de garder à l'esprit qu'il y a encore des réserves et que si elles ne sont pas utilisées maintenant pour négocier la sortie du virage, les prochaines décisions vont avoir un impact beaucoup plus grave, notamment sur le nombre de postes. Il est crucial d'investir suffisamment pour susciter des vocations. Il remercie le Conseil synodal d'être entré dans une démarche de recherche pour faire rentrer de l'argent.

Christian Pittet : Il y a un sentiment de malaise sur ces questions dans les régions et les paroisses qui ont l'impression d'être les seules à subir le virage.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Le travail qui est fourni par les offices est aussi là pour aider les paroisses et les régions. Par exemple pour l'informatique. En termes de proportion, la dotation cantonale (91%) est en dessous de celle des paroisses (93%). Le budget n'est pas une obligation de dépenser mais une autorisation de dépenses.

Xavier Paillard : Le tableau de couverture de la dotation 2018 laisse apparaître 143 postes repourvus au niveau des régions auxquels s'ajoutent les postes de suffragants et de vicaires. Il n'y a pas 21 postes qui ne sont pas pourvus car certains sont desservis par d'autres moyens. L'ORH fait son possible pour que ces postes soient pourvus. Si aujourd'hui tous les postes ne sont pas repourvus ce n'est pas d'abord pour une question financière mais bien pour une question de manque de vocations.

Pierre-Yves Brandt : S'il y a un manque de vocations, c'est depuis 10 ans, parce qu'il n'y a aucune politique d'appel à la vocation. La diminution de vocation était voulue car l'EERV pensait ne pas avoir les moyens de prendre plus de monde.

Alexandre Mayor : Il est surpris de l'état d'esprit d'opposition entre ce qui se fait au niveau du canton et dans les paroisses. Tout se fait au service de tous. Ce qui se fait au niveau cantonal, c'est pour les paroisses et pour les régions. La bascule de la pyramide des âges va vraiment arriver et va permettre d'équilibrer le budget. La politique dont parle Monsieur Brandt n'est plus actuelle.

Sébastien Fague : Il ne comprend pas très bien le tableau en bas de la page 13. Il souhaiterait quelque chose de plus transparent avec imputation sur la dotation prévue fin 2017. Cela permettra de voir où interviennent les suffragants par exemple.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Il s'agit d'un tableau financier. Le premier tableau peut être détaillé car il y a eu des projections par rapport aux gens qui sont en place et qui vont normalement rester dans leurs postes. Le tableau du dessous concerne des suffragants qui vont finir leur stage en août. Il n'est pas possible à ce stade de savoir où ils vont aller.

Boris Voirol : La baisse des vocations a suivi la baisse d'intérêts et de soutien pour les unions chrétiennes. Il y aurait avantage à réfléchir sur les déploiements dans les milieux du scoutisme par exemple.

Florence Clerc Aegerter : Le Synode est un lieu de débat et pas simplement une chambre d'approbation des décisions du Conseil synodal et elle est dès lors irritée par l'intervention de la présidente en début de la reprise. Elle n'aurait pas eu besoin d'intervenir la veille si la Commission des finances avait fait des propositions de coupes budgétaires raisonnables et motivées sur différents offices.

L'amendement et la proposition de décision du Conseil synodal sont opposés :

Amendement : majorité des voix

Proposition du Conseil synodal : 6 voix

Abstentions : 5

→ La décision 3 modifiée « Le Synode adopte le budget 2018 de l'Eglise évangélique réformée de canton de Vaud amendé comme suit : page 30, SLE une diminution de 36'000.- qui fait passer les charges de SLE de 87'800.- à 51'800.- » est adoptée à la majorité moins 11 voix contre et 12 abstentions.

Proposition de décision 4 : Le Synode fixe la cible Terre Nouvelle de l'EERV à CHF 1'700'000 pour 2018.

La parole n'est pas demandée.

→ La décision 4 est adoptée à la majorité moins 3 abstentions.

Proposition de décision 5 Commission des finances : Le Synode demande au Conseil Synodal en tant que représentant de l'EERV à la CER de proposer un changement des statuts de la CER afin que celle-ci se dote d'une commission de gestion et des finances.

La parole est à la Commission des finances.

Olivier Leuenberger : La Commission des finances estime judicieux d'avoir la même structure que ce qui se fait à l'EERV au niveau paroissial, régional et synodal.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : La CER est une association de toutes les Eglises romandes dont l'assemblée générale est constituée par les conseillers synodaux desdites Eglises. Il y a 27 voix en tout. Il est possible de mettre en place une telle commission mais le processus sera assez long et soumis au vote de cette assemblée.

Julian Woodford : Quelle est la masse du bilan ?

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : La masse du bilan est autour des 3 millions.

Jean-Frédéric Leuenberger : Il y a une dizaine d'années, la question s'est posée d'avoir un Synode de la CER. C'est un coût financier et une dépense d'énergie importante à mettre en place. Il n'est pas convaincu qu'il soit indispensable de refaire une structure de contrôle. Les membres de cette commission seraient des conseillers synodaux. Il n'est pas convaincu que cela améliore la situation.

Florence Clerc Aegerter : Il n'est pas utile de se doter d'une telle commission à cet étage et elle espère que l'on puisse faire confiance aux délégués à la CER. De plus, cela alourdirait encore les coûts de la CER.

Boris Voirol : Il comprend le souci de transparence et de contrôle. Serait-il envisageable de pouvoir mandater une commission ad hoc en cas de besoin plutôt que de créer une commission permanente ?

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Une telle commission créerait du travail en plus pour les délégués à la CER. Les comptes sont déjà contrôlés et limités. La CER a, grâce à l'appui d'un membre de la Commission des finances du Synode de l'EERV, complètement revu son plan comptable qui permettra une transparence des coûts de la CER. Les comptes de la CER sont disponibles.

Myriam Karlström : L'assemblée générale de la CER est extrêmement précise au moment du budget et des comptes.

La parole est à la Commission des finances :

Olivier Leuenberger : La Commission des finances retire sa proposition de décision suite aux débats.

Denis Candaux : La Commission des finances remercie Myriam Karlström d'avoir accepté la place de trésorière et pour la très bonne tenue de cette tâche.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Le Conseil synodal s'engage comme chaque année à exploiter le budget avec la plus grande diligence. La présidente remercie tous les acteurs du budget.

10. Modification de la traduction française du « Notre Père »

10.1 Introduction

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : « Tant le rapport du Conseil synodal que celui de la Commission d'examen ont évoqué l'histoire qui a conduit à la nouvelle traduction de la 6^e demande du Notre Père. En résumé, nous regrettons tous que la démarche ait reposé sur un premier malentendu : nous avons d'abord compris (et certaines autorités catholiques également !) que la révision de la traduction ne concernerait que le texte officiel de l'évangile lu lors de la messe. Ce n'est qu'ensuite qu'il s'est avéré que le texte dit par l'assemblée serait également conforme à la nouvelle traduction. Ensuite, nous ne pouvons que regretter que la démarche ait été unilatérale, apparemment limitée à la France, pour être ensuite généralisée à toute la

francophonie catholique. Les théologiens sont ensuite divisés sur la qualité du texte adopté, qui semble davantage correspondre à l'esprit du temps qu'à la fidélité au texte original. Mais, aussi bien la commission d'examen que le Conseil synodal insistent sur l'aspect œcuménique qui doit continuer à nous permettre de dire ensemble cette prière centrale commune à tous les chrétiens, que ce soit lors des cérémonies œcuméniques avec les communautés catholiques de nos régions, avec lesquelles les liens sont fréquents, que ce soit dans toutes les rencontres entre Eglises réformées, puisque les Eglises réformées de France et de Belgique ont accepté ce changement et que les Eglises romandes vont vraisemblablement s'y rallier, mais aussi en pensant aux familles mixtes qui souhaitent prier ensemble et en communion avec leur Eglise. La commission d'examen se soucie également des questions opérationnelles telles que l'accompagnement théologique de l'introduction de cette nouvelle version ou de nouvelles versions chantées. Des pourparlers sont actuellement en cours pour répondre à l'une ou l'autre de ces demandes, mais cela se passe dans un esprit de concertation sans qu'il soit besoin de statuer ici. Le Conseil synodal considère que l'aspect de la communion entre chrétiens est prépondérant et nous sommes en lien avec la Conférence des ordinaires romands et les fédérations évangéliques. Par conséquent, le Conseil synodal ne se rallie pas aux propositions de décisions de la commission d'examen, mais je vous recommande plutôt de suivre les propositions du Conseil synodal. »

La parole est à la Commission d'examen.

Jean-Frédéric Leuenberger : Ce débat est l'occasion de revisiter une prière et de se poser la question de savoir ce que l'on prie depuis des années. Une des questions que la Commission d'examen s'est posée est de savoir qui est compétent pour prendre ce genre de décision. Le Synode est théologiquement responsable pour l'EERV. L'EERV est la première en Suisse romande à débattre de ce sujet en Synode. Les Fribourgeois ont essayé un premier débat entre ministres francophones et ont failli voter non. La décision a été reportée. Il n'y aura jamais de traduction exacte. La Commission d'examen n'a aucun argument à l'appui de la modification de cette 6ème demande pour pouvoir justifier de sa traduction mais la Commission d'examen demande de l'accepter pour des raisons œcuméniques.

10.2 Entrée en matière

La Présidente ouvre le débat d'entrée en matière.

Florence Clerc Aegerter : Il n'y a effectivement aucune raison pour changer une traduction mais elle suivra la proposition de l'adopter par pragmatisme. Il est piquant de l'adopter au nom de l'œcuménisme alors que la façon dont elle est introduite n'est pas œcuménique. Cette demande ne concerne pas des tentations morales mais spirituelles. Il s'agit de faire un Dieu à notre image. C'est tomber dans ce genre de tentation que d'adopter la nouvelle traduction.

La parole est à la Commission d'examen.

Laurent Butticaz : Il n'y a pas simplement un argument œcuménique mais aussi un argument de type pastoral. Pastoralement l'EERV a l'obligation d'accompagner les communautés dans les célébrations œcuméniques, d'accompagner les couples mixtes. Pour toutes ces raisons pastorales, il est important d'aller de l'avant et de donner un signal fort dans ce sens-là. Sur le fond, les arguments philologiques sont faibles et théologiquement il s'agit plus d'aller dans le sens de l'air du temps.

Boris Voirol : Dans quelle mesure ou quelle logique les héritiers de la Réforme devraient-ils commencer à revoir des éléments laissés par les premiers auteurs et les révisions faites ? S'il n'y a pas d'argument philologique ou théologique fort, il est irresponsable d'aller dans ce sens-là. En termes de pastoral ou d'œcuménisme l'EERV vit très bien avec des compréhensions extrêmement différentes de la Sainte Cène ou de l'eucharistie par exemple.

Frédéric Keller : Il n'y aurait pas de mal à se joindre à ce mouvement si c'était une bonne idée mais ce n'est pas le cas. Il n'y a aucun problème de prier avec des catholiques en ne prononçant pas exactement les mêmes mots. La diversité de l'Eglise se manifeste aussi dans ce genre de différences. L'argument pastoral serait de dire « il faut être l'avocat de Dieu ». Dieu n'a pas besoin d'avocat. Il y a des aspérités dans la Bible à ne surtout pas gommer. Faire cette proposition l'année du 500^{ème} anniversaire est étonnant. Ce qui est un jour une aspérité devient le lendemain le fondement d'une théologie.

La parole est à la Commission d'examen.

Simon Butticaz : Il fait une différence entre un texte de prédication et une prière liturgique. La prière liturgique a un autre statut que le texte de prédication. Il est fondamental de prêcher sur le Notre Père. Il y a des aspérités qui doivent être accompagnées par le travail du prédicateur pour que chaque génération puisse s'approprier ce texte. La prière liturgique est un moment d'union autour d'un patrimoine. C'est une prière prononcée par Jésus et transmise à ses disciples et elle a un statut particulier que le symbole des apôtres n'a pas.

Gérald Dessauges : Il comprend que les termes « soumettre », « tomber » ou autre ont des significations différentes du point de vue théologique mais il n'y a pas besoin de faire de l'exégèse dans tout.

Francine Guisan Brandl : Il y a des différences fondamentales entre protestants et catholiques et cela n'empêche pas de vivre ensemble sereinement. Ce n'est pas la terminologie qui compte.

Denis Candaux : Il y a une vraie utilité d'être ensemble avec l'Eglise catholique. Si l'EERV ratifie ce texte, elle doit le faire pleinement et pas « moyennant des décisions communes ».

Michel Dind : Il y a dans cette proposition une tentation de conformisme. Il y a déjà passablement de traductions de la Bible.

Jean Martin : Il n'acceptera pas la proposition de la Commission d'examen. L'ambiance générale au niveau romand est plutôt favorable vis-à-vis de cette traduction. Il regretterait que l'EERV renonce à assumer un rôle de leadership sur ce point.

Jean-Baptiste Lipp : Il salue le souci d'aller dans le sens du pastoral mais quelque chose résiste en lui. Il a l'impression que la Suisse romande est en marge de débats franco-français.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Le Synode n'est pas appelé à se prononcer sur le texte biblique ou le texte d'une traduction biblique. Chacun se réfère au texte qui lui convient. La discussion concerne le texte liturgique, dit par l'assemblée. Dans l'esprit d'une prière dite et partagée, il est important de pouvoir le dire ensemble, de manière œcuménique. Le Conseil synodal s'oppose à la proposition de résolution de la Commission d'examen parce que s'il se trouve qu'une Eglise romande sur 6 dit non, il reviendra au Conseil synodal d'apprécier ce qu'il est nécessaire de faire.

La parole est à la Commission d'examen.

Simon Butticaz : Il n'y a pas de traduction normative. Personne ne dit que cette traduction est parfaite : le « Ne nous soumet pas » actuel ne correspond pas non plus au texte grec.

Pierre-Yves Brandt : Il est important de pouvoir dire ensemble la prière. Il peut entendre que « Ne nous soumettons pas » n'est pas une traduction parfaite mais la traduction proposée ne peut pas convenir. Le travail d'interprétation est la spécificité de la Réforme et c'est pour des raisons œcuméniques qu'il y a lieu de rejeter la traduction. Être œcuménique c'est entrer dans un débat et une reconnaissance réciproque avec les spécificités de chacun. Il y a peut-être lieu de travailler ensemble à une meilleure traduction ou laisser aux lieux d'Eglise le choix entre le texte actuel et le texte adopté par les catholiques. La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Si la traduction est refusée, il va être difficile dans les familles mixtes comme c'est son cas de choisir le texte de l'un ou de l'autre.

Frédéric Keller : Il ne faut pas amener des arguments émotionnels. Chacun peut prier avec la version qu'il veut, l'important est de se rejoindre dans la prière. Il y a un ancrage biblique important dans cette affaire. La différence n'est pas une source de division ou un appauvrissement. En nivelant, la parole et la pensée sont coupées. C'est un rapport à la différence qui se joue.

Julian Woodford : L'EERV peut-elle utiliser la prière qui jusqu'à maintenant a unis comme moyen de se profiler protestants ? Est-ce que le fait de prier ensemble le même Dieu en utilisant les mêmes paroles n'est pas un témoin de l'Eglise universelle ?

Pierre Meylan : Il est primordial de rester uni et solidaire avec l'Eglise catholique. Quel serait le message donné au monde en cas de désunion ?

Olivier Delacrétaz : Il comprend que la traduction actuelle n'est pas parfaite mais elle est profondément incarnée chez les gens. Ce genre de décision implique toute la population.

Pierre-Yves Brandt : Il invite à chercher une traduction durable et satisfaisante.

Pierre Edouard Brun : Il n'y a pas lieu d'opposer institutionnel et biblique ; ils doivent s'articuler pour répondre à la vie spirituelle de chacun. C'est à la fois de l'ordre de l'individuel et du collectif qui ensemble vont construire la communauté.

Jean-Luc Crisinel : Il a appris le Notre Père il y a 65 ans dans une version très proche d'aujourd'hui. La nouvelle traduction ne va pas le gêner et il souhaite l'unité.

Christian Pittet : Pour quand est prévue la nouvelle édition d'Alléluia ?

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : Il n'est pas à l'ordre du jour de rééditer Alléluia.

Olivier Leuenberger : Au niveau de la communication, c'est de l'opérationnel. Le Conseil synodal saura faire en sorte qu'une carte soit collée dans Alléluia par exemple.

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : Le Conseil synodal est déjà en contact avec l'Eglise catholique qui avait mis en chantier la question opérationnelle et de communication. Il y aura une communication commune et peut-être une célébration commune.

La parole est à la Commission d'examen.

Simon Buttica : Il craint que le Notre Père soit transformé comme un enjeu identitaire protestant. Ce n'est pas dans la formulation particulière que se joue l'identité protestante.

Claude Neyroud Busslinger : Qu'en est-il des Eglises de Neuchâtel, Genève et Valais ?

La parole est à la Commission d'examen.

Jean-Frédéric Leuenberger : Tous les conseils synodaux qui proposent le débat sont tous favorables. La particularité de Fribourg est qu'ils ne discuteront pas de cela en Synode puisque c'est un canton bilingue. Ce n'est pas à l'ordre du jour des paroisses de langue française en Suisse allemande.

Julian Woodford : Ce qui se fait en Europe a une influence énorme en Afrique où il est très difficile d'avoir un dialogue positif entre catholiques, protestants et évangéliques dans certaines régions. Manifester une unité par cette prière serait positif.

L'entrée en matière est adoptée à la majorité moins 4 voix contre et 3 abstentions.

10.3 Propositions de décisions

Deux propositions de résolution

Proposition de résolution 1 Conseil synodal : Le Synode invite tous les lieux d'Eglise à utiliser la nouvelle traduction du « Notre Père » dans la liturgie dès Pâques 2018.

Proposition de résolution 1 Commission d'examen : Moyennant des décisions communes en la matière au niveau des Eglises Romandes, le Synode invite et encourage tous les lieux d'Eglise à utiliser la nouvelle version du « Notre Père » dans la liturgie, dès Pâques 2018.

Olivier Leuenberger : Suite aux propos du Conseil synodal et au vu de l'état d'avancement des autres Eglises, est-ce que la Commission d'examen maintient son amendement ?

La parole est à la Commission d'examen.

Jean-Frédéric Leuenberger : Comment est-ce que cela se passe si Genève ou Neuchâtel refusent le changement ?

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Quand les Eglises romandes ont appris que la Commission des évêques suisses se ralliait, un contact a été pris avec le conseil exécutif pour négocier quelque chose. Ce qui a été négocié, c'est le report à Pâques, ce qui a été très vite admis par la Conférence des évêques. Normalement, le Conseil synodal de l'EERV a la compétence des textes liturgiques normatifs via une directive. Les Genevois ont tout de suite dit qu'il s'agissait d'une compétence du Consistoire. Les Valaisans ont décidé de faire voter le Synode. Chacun sera appelé à respecter le vote de son Eglise. S'il n'y a pas unité ce sera embêtant mais il semblerait qu'il y aura une majorité des Eglises qui vont aboutir au même vote. Le vote vaudois va peut-être un peu influencer les autres votes.

La parole est à la Commission d'examen.

Jean-Frédéric Leuenberger : Au vu des explications, la Commission d'examen se rallie au texte du Conseil synodal.

Pierre-Yves Brandt : Si une autre Eglise romande refuse le texte, l'œcuménisme avec les catholiques serait plus important que l'intra protestant. Il dépose un amendement et reprend à son compte le texte de la Commission d'examen.

Cet amendement est soutenu donc discuté.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : D'après l'amendement Brandt, la décision n'entrerait en vigueur que s'il y a unanimité des Eglises romandes. Or il n'y a aucun mécanisme permettant d'imposer cela à qui que ce soit. Des contacts ont été pris avec la Fédération évangélique vaudoise et la Fédération romande des églises évangéliques et il semblerait qu'il y aura un ralliement au nouveau texte.

Denis Candaux : S'il n'y a pas d'unanimité, autant être du côté des favorables.

Jean Martin : L'amendement Brandt promeut la désunion.

Pierre-Yves Brandt : Il n'est pas possible de fonder une décision sur ce que l'on pense que les autres vont faire. Le mécanisme proposé donne le message que l'EERV tient compte de l'opinion des autres.

Charles-Louis Rochat : L'Eglise vaudoise est la plus nombreuse et elle peut avoir confiance en elle.

L'amendement Brandt est rejeté à la majorité moins 16 voix pour et 19 abstentions.

→ La résolution 1 « Le Synode invite tous les lieux d'Eglise à utiliser la nouvelle traduction du « Notre Père » dans la liturgie dès Pâques 2018. » du Conseil synodal est adoptée par 36 voix pour, 25 voix contre et 5 abstentions.

Proposition de décision a : Le Synode demande à ce que la nouvelle traduction du « Notre Père » soit intégrée à la prochaine édition du psautier Alléluia ou du support qui sera appelé à le remplacer.

Olivier Leuenberger : Il espère que le Conseil synodal n'attendra pas la prochaine édition d'Alléluia pour faire quelque chose et communiquer.

Gérald Dessauges : La moindre des choses est d'attendre que toutes les parties prenantes à Alléluia soient d'accord.

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : Les mesures nécessaires seront prises pour corriger dans Alléluia dès le moment où la décision sera adoptée.

Le vote de la décision donne 20 voix pour, 20 voix contre et 25 abstentions.

Au lieu de donner son vote pour trancher, la présidente donne la parole au Conseil synodal, ce qui est une erreur formelle et induit du flou

Xavier Paillard : Le Conseil synodal peut en rester là et voir comment les autres Eglises réagissent et à quel moment une nouvelle édition d'Alléluia aura lieu. Chaque Eglise est libre de mettre un feuillet.

Olivier Leuenberger : Intervenir avant le vote de départage de la présidente est étonnant. Il dépose une motion d'ordre pour que le Synode revote sur ce point et que le Conseil synodal décide avant le vote de maintenir ou retirer sa proposition. La motion d'ordre est soutenue dont discutée.

Suzette Sandoz : Elle soutient la motion. Le fait que les absentions soient majoritaires ne justifie pas une intervention du Conseil synodal.

Olivier Leuenberger : Les abstentions ne sont pas des avis à prendre en compte. En faisant suspendre le vote, la motion d'ordre permet d'avancer.

Frédéric Keller : Personne ne sait s'il y aura une autre édition d'Alléluia. C'est s'emballer de dire qu'il n'y aura pas de changement.

Suzette Sandoz : Elle n'a pas entendu qu'il y avait une égalité oui/non. Il n'est pas imaginable de donner la voix au Conseil synodal alors que le vote est inachevé. La meilleure chose à faire est de repartir à zéro.

Michel Dind : Que dit le Règlement ecclésiastique sur le déroulement du vote dans ce cas ?

La Présidente du Synode explique que selon l'art. 154 RE « Le président ne prend part au vote que lorsqu'il y a scrutin secret et, dans les autres cas, pour déterminer la majorité s'il y a égalité de suffrages ».

Olivier Leuenberger : La motion demande de revoter sauf si le Conseil synodal retire sa proposition de décision.

La motion Leuenberger est adoptée à la majorité moins quelques voix contre et quelques abstentions.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Compte tenu des débats, le Conseil synodal se rend compte que ce genre de décision ne lui appartient pas uniquement et retire sa proposition de décision.

La Commission d'examen se rallie au Conseil synodal de retirer cette décision.

Il n'y a donc pas lieu de revoter, ni que la présidente départage.

Proposition de décision b Comex : Le Synode charge le Conseil Synodal de demander à la Plateforme Liturgie et Musique que des versions chantées du « Notre Père » soient introduites avec la modification du texte.

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : Il y a une version qui existe en Belgique. C'est une chose envisageable mais probablement pas suite à une décision d'un Synode. C'est une chose qui se fait à l'interne.

Gérald Dessauges : Il demande à la Commission d'examen de retirer cette décision, c'est la même problématique qu'avec la décision a.

La parole est à la Commission d'examen.

Jean-Frédéric Leuenberger : La Commission d'examen demande à ce que la Plateforme Liturgie et Musique, qui est une émanation de la CER mais qui est en charge des versions musicales, soit invitée à mettre des versions chantées. Cela n'a rien à voir avec Alléluia.

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : Toutes ces décisions nouvelles sont de l'ordre de l'opérationnel. Le Conseil synodal peut volontiers en prendre acte et faire son possible mais l'EERV n'est pas seule à décider sur la plateforme.

La parole est à la Commission d'examen.

Jean-Frédéric Leuenberger : La formulation de la proposition de décision va dans le sens de demander et non d'imposer.

→ La décision b est rejetée à la majorité moins 6 voix pour et 14 abstentions.

Proposition de décision c Commission d'examen : Malgré son mécontentement sur le processus qui a été engagé unilatéralement, le Synode demande au Conseil synodal de transmettre les remerciements du Synode de l'EERV à la

Conférence des évêques suisses pour sa compréhension. Il souhaite poursuivre à l'avenir un processus œcuménique aussi constructif que possible et source d'une plus grande communion entre nos Eglises.

Dans ce but, il demande au Conseil synodal de faire tout son possible pour que la version chantée du « Notre Père » sur la musique de Rimski-Korsakov puisse être chantée de façon œcuménique (modification de la sixième demande et doxologie finale).

Suzette Sandoz : Cette décision est composée de deux parties très différentes. La première partie implique que la décision soit transmise à la Conférence des évêques avec le souhait d'un meilleur processus œcuménique. En revanche, la deuxième partie retombe sous le coup des reproches faits aux décisions préalables. Elle invite la Commission d'examen à supprimer la deuxième partie de la décision.

La parole est à la Commission d'examen.

Simon Butticaz : Il y a effectivement deux parties différentes et la deuxième partie peut être enlevée. Il est important de garder la première partie pour dire que le Synode a déploré le travail en amont qui n'a pas été suffisamment œcuménique et qu'il est souhaité que cela ne se reproduise pas.

Philippe Fonjallaz : Il ne souhaite pas que la Conférence des évêques suisses soit remerciée pour sa compréhension. Cette absence de concertation œcuménique a pour conséquence que c'est entre les différents cantons et Eglises réformées qu'il y a un problème de décision commune.

Charles-Louis Rochat : Il dépose un amendement : « Malgré son mécontentement sur le processus qui a été engagé unilatéralement, le Synode souhaite poursuivre à l'avenir un processus œcuménique aussi constructif que possible et source d'une plus grande communion entre nos Eglises. »

Cet amendement est soutenu donc discuté.

La Commission d'examen se rallie à l'amendement.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Si c'est une décision, la formulation n'est pas suffisante. Par une décision, le Synode demande au Conseil synodal de faire quelque chose ce qui n'est pas le cas dans cet amendement.

Pierre-Yves Brandt : Il propose l'amendement suivant : « Malgré son mécontentement sur le processus qui a été engagé unilatéralement sur la modification du Notre Père, le Synode demande au Conseil synodal de transmettre à la Conférence des évêques suisses sa volonté de poursuivre à l'avenir un processus œcuménique aussi constructif que possible et source d'une plus grande communion entre nos Eglises ».

Cet amendement est soutenu donc discuté.

La Commission d'examen et Charles-Louis Rochat se rallient.

Boris Voirol : Il propose une rocade de formulation : « Le Synode demande au Conseil synodal de transmettre que malgré son mécontentement sur le processus qui a été engagé unilatéralement, le Synode souhaite poursuivre à l'avenir un processus œcuménique aussi constructif que possible et source d'une plus grande communion entre nos Eglises ». Il souhaite que le mécontentement soit transmis et pas seulement évoqué.

Ce sous-amendement est soutenu donc discuté.

La parole est à la Commission d'examen.

Jean-Frédéric Leuenberger : La Commission d'examen avait envisagé cette version mais y a renoncé car dire que le Synode transmet son mécontentement à la Conférence des évêques ce n'est pas agréable. Le remerciement était proposé car la Conférence des évêques a immédiatement répondu à la demande de report de l'entrée en vigueur de ce changement. Les évêques suisses étaient largement sous pression de n'accepter rien d'autre que la décision de Paris via Rome. Dire « malgré son mécontentement » permet de le signaler sans que ce soit la chose la plus importante dans le message.

Pierre-Yves Brandt : Le Synode n'est pas en train de dicter une lettre au Conseil synodal, la volonté est de transmettre que le Synode a débattu et a exprimé un certain mécontentement mais qu'il veut vivre dans l'œcuménisme.

Jean Martin : Le sous-amendement Voirol a un double message et n'est pas une bonne manière de faire.

Arian Baehni : Il y a de la colère légitime par rapport à la manière dont cela s'est fait mais il est nécessaire de séparer un sentiment de colère personnel et les relations institutionnelles entre les Eglises. Le Conseil synodal a déjà présenté son mécontentement et a reçu des excuses.

La parole est au Conseil synodal.

Laurent Zumstein : Il y a aussi eu des manquements du côté des protestants qui n'ont pas pris la question au sérieux assez rapidement.

Xavier Paillard : Dans sa lettre à la Conférence des évêques, la CER a fait part de sa déception par rapport au processus. Le Président de la Conférence des évêques a fait part de sa gêne vis-à-vis de ce processus, a accordé le délai demandé par la CER et a même offert de payer les flyers qui seront distribués pour la mise en œuvre de la modification. C'est important pour le Conseil synodal de relayer que ça n'a pas été simple de faire passer cette décision mais il invite le Synode à ne pas contraindre le Conseil synodal avec un texte trop dur.

L'amendement et le sous-amendement sont votés en opposition.

Sous-amendement Voirol : 3 voix pour

Amendement Rochat/Brandt : majorité des voix pour

Abstentions : quelques voix

-> L'amendement Rochat/Brandt devient la décision finale :

→ La décision c : « Malgré son mécontentement sur le processus qui a été engagé unilatéralement sur la modification du Notre Père, le Synode demande au Conseil synodal de transmettre à la Conférence des évêques suisses sa volonté de poursuivre à l'avenir un processus œcuménique aussi constructif que possible et source d'une plus grande communion entre nos Eglises » est adopté à la majorité moins 2 voix contre et 2 abstentions.

Proposition de décision de la Commission d'examen : Le Synode demande, d'une part, que l'introduction de la nouvelle version du « Notre Père » se fasse dans le cadre large et œcuménique d'une manifestation publique et symbolique et, d'autre part, que le processus pastoral de mise en œuvre dans les lieux d'Eglise soit décidé, organisé et conduit de façon œcuménique, soutenu par un dossier théologique commun à l'EERV et à la FEDEC-VD.

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : Les choses sont en cours et il ne pense pas qu'il faille une décision.

Sébastien Fague : Est-ce que « œcuménique » comprend également les orthodoxes ?

La parole est à la Commission d'examen.

Jean-Frédéric Leuenberger : Les discussions dans le cadre œcuménique ne concernent pas uniquement les catholiques et les protestants.

Simon Butticaz : Y aura-t-il un dossier théologique commun ?

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : C'est à l'étude et il s'agira d'aboutir mais les choses ont déjà démarré.

→ La Commission d'examen retire sa proposition de décision

13. Information du doyen de la FTSR

Ce point est traité le samedi après-midi, à la suite de la pause du dîner.

La Présidente souhaite la bienvenue à David Hamidovic, doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions.

David Hamidovic : La FTSR a lancé avec la faculté de Genève un master de théologie à distance et les premiers résultats ont dépassé les espérances. Il y a plus de 40 étudiants et le taux d'assiduité est très fort. Avec le doyen de la faculté de Genève, il visite les autres Eglises de Romandie. Ils ont rencontré le Synode de Neuchâtel et bientôt celui du Valais. Une invitation a été lancée au Synode du Jura bernois et de Fribourg. Le message est de dire que les deux facultés sont à disposition pour monter des formations et répondre à certaines questions. Il y a eu une très bonne rentrée pour les premières années de Genève et Lausanne. Le pari engagé il y a 10 ans de mélanger la théologie et les sciences des religions fonctionne. La direction de l'UNIL a accepté la création d'un nouveau poste de professeur d'histoire de l'islam pour le 1er août 2018 si le bon candidat se présente. Il y a également un soutien des pouvoirs politiques dans cette démarche. Il n'y a aucune ambition de former des imams, c'est uniquement un poste universitaire avec de la recherche. La FTSR et la faculté de Genève continuent à développer l'offre de théologie pratique et les étudiants apprécient d'avoir cette offre à Genève et Lausanne.

La HET-PRO a un discours clair et le Collège de théologie protestante a établi qu'il ne partageait pas les valeurs de la HET-PRO telle qu'elle est montée actuellement. Le directeur de la HET-PRO a déclaré qu'il n'accueillerait pas d'étudiants homosexuels. Cela va à l'encontre de la charte de l'UNIL. La perspective des rapports hommes-femmes relayée par les publications de la HET-PRO ne correspond pas aux valeurs de l'UNIL qui promeut l'égalité. La FTSR fête ses 480 ans et cette institution a été montée dans une perspective humaniste. L'université a pour but d'aider les étudiants à accomplir leur liberté. Il ne s'agit pas uniquement de faire le stock de connaissances mais de réfléchir à comment donner des outils à chaque étudiant pour qu'il puisse lui-même prendre conscience de son milieu culturel pour se construire sa propre liberté et avoir un esprit critique. L'esprit critique c'est aider un étudiant à se forger un raisonnement, une réflexion. Cela ne correspond pas au rapport aux textes prévu par la HET-PRO.

Michel Dind : En quoi la HET-PRO ne respecte-t-elle pas le principe d'égalité hommes-femmes ?

David Hamidovic : Il y a des formations continues avec des titres assez explicites qui tendent à promouvoir une place de la femme ne correspondant pas à la charte de l'UNIL.

Frédéric Keller : Concernant les exigences académiques, est-ce que les professeurs de la HET-PRO ont tous les diplômes requis ?

David Hamidovic : Leur directeur pédagogique est en thèse, certains ont des doctorats mais pas forcément en théologie, certains n'en ont pas du tout. Ils admettent des étudiants qui n'ont pas la maturité. A la FTSR, il n'y a pas que l'enseignement mais aussi la recherche. La FTSR a une masse critique de recherches avec une reconnaissance internationale extrêmement forte. Ce n'est pas du tout la même perspective que la HET-PRO.

Martine Meldem : Elle aimerait plus d'informations sur la problématique d'égalité hommes-femmes.

David Hamidovic : Il ne souhaite pas parler à la place de la HET-PRO mais il y a des indices. La HET-PRO se présente en disant qu'elle ne veut pas faire comme Lausanne et Genève.

Jean Martin : Quel est le profil des personnes inscrites au master à distance (cursus, âge) ?

David Hamidovic : Il y a des profils très variés, il y a beaucoup de gens du canton ou autour du canton qui sont en emploi.

Michel Henry : Le Synode avait demandé à être informé par la HET-PRO de ses projets. Qu'en est-il ?

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Il invite déjà le Synode à consulter le site Internet de la HET-PRO. Il y a par exemple le cursus de tous les professeurs. Il n'y a pas lieu de traiter une faculté de théologie et une haute école sur un pied d'égalité. Le Synode a voté un vœu qui laisse la responsabilité au Conseil synodal de décider à quel moment ces choses vont se faire. Le Conseil synodal est en relation avec le directoire de la HET-PRO et l'a rencontré il y a 16 mois et a demandé une nouvelle rencontre qui aura lieu en décembre ou janvier. Il y aura certainement une troisième rencontre et lorsque le Conseil synodal le jugera opportun, il organisera probablement une rencontre avec le Synode. La HET-PRO est une école sur son lancement et qui n'a pas obtenu la reconnaissance. Il n'est pas question de ne pas avoir de contact mais il est dit que l'EERV ne reconnaît pas leur cursus.

Philippe Fonjallaz : Le Synode voulait à une large majorité une présentation par la HET-PRO. Snober ce vœu est très surprenant. Il comprend que la FTSR n'ait pas la même vision que la HET-PRO sur la théologie et c'est normal. Les critères pour rentrer dans une haute école sont différents, de même que le cursus. Il est possible de s'enrichir mutuellement dans ces formations là sans un discours excluant. L'EERV aurait tout intérêt à ouvrir les portes à cette école plutôt que d'exclure.

David Hamidovic : Il ne veut pas faire le procès de qui que ce soit mais il a des éléments objectivables et documentés. Il représente la parole de l'UNIL. Il y a eu des discussions avec le recteur de la HET-PRO depuis plusieurs années déjà et la conclusion de ces discussions est que l'UNIL ne travaillera pas avec eux.

Olivier Leuenberger : Le Synode a demandé au Conseil synodal d'avoir des contacts réguliers avec la HET-PRO.

La parole est au Conseil synodal.

Line Dépraz : Le vœu voté était « Le Synode forme le vœu que le Conseil synodal ait des contacts réguliers avec les initiants de la HET-PRO et qu'il demande au Bureau du Synode d'inviter une délégation de la future HET à une future session du Synode pour présenter le projet ».

Suzette Sandoz : Y a-t-il un lien particulier au niveau des étudiants entre la FTSR et le Conseil synodal sur les questions de vocation ?

David Hamidovic : Il y a des liens multiples. La FTSR rencontre régulièrement le Conseil synodal. Le fait d'avoir créé les postes de théologie pratique génère un lien naturel vers les vocations car cela représentait un manque à l'époque. Les séminaires pratiques sont à même de conforter les vocations. La FTSR réfléchit au développement de l'offre de théologie pratique. L'aumônerie de l'UNIL est très active. Il y a beaucoup de pasteurs qui suivent des formations continues ou des cours en tant qu'auditeurs et rencontrent des étudiants à cette occasion.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Le service de formation et accompagnement a été sollicité l'année dernière par le Comité de l'association des étudiants en théologie pour une rencontre. Ils ont discuté de comment intensifier les liens ecclésiaux. C'est un dossier en cours et une nouvelle rencontre est déjà agendée.

David Hamidovic : Il y a un lien supplémentaire, celui des trois membres de la FTSR au Synode.

Boris Voirol : Le flou entretenu par rapport à la HET-PRO mériterait d'être dissipé par quelque chose de concret.

David Hamidovic : Ce n'est pas dans le cadre de sa position institutionnelle d'expliquer ce qu'ils font. Par rapport à la discrimination éventuelle d'étudiants homosexuels, cela correspond à des propos du recteur de la HET-PRO dans la presse.

Simon Buttica : Un exemple de la relation entre la FTSR et l'EERV est qu'il y a lors de ce Synode deux étudiants qui tiennent un stand de livres bénévolement.

François Grasset : Combien y a-t-il d'étudiants en théologie à l'UNIL actuellement ? Y aura-t-il des passerelles entre l'UNIL et la HET-PRO ?

David Hamidovic : Il n'y a pas de passerelle envisagée actuellement. Il y a 41 étudiants en master de théologie sur Lausanne et Genève sans compter la formation à distance. Certains étudiants vont ensuite compléter leur formation par une thèse. Il y a des étudiants en lettres ou sciences politiques qui suivent des cours à la FTSR. Il y a des étudiants qui ont, à leur entrée à l'UNIL, le projet de devenir pasteur et d'autres qui vont avoir cette envie en cours de formation. Le master attire des étudiants qui étaient en bachelor dans une autre faculté. La FTSR est une faculté de référence dans le monde. Il y a 250 étudiants tout compris à la FTSR de Lausanne.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Il y a environ 450 postes de ministres sur la Suisse romande et la durée moyenne est de 30 ans. Un renouvellement d'environ 15 personnes par année est nécessaire (diacres, pasteurs et animateurs d'Eglise). La pyramide des âges fait qu'il y aura un besoin un petit peu plus fort dans les 5 ans à venir.

Gérald Dessauges : L'un des projets de développement de l'EERV est le Pluralisme. Qu'est-ce que cela évoque pour M. Hamidovic et comment l'UNIL pourrait-elle s'impliquer ?

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Dans le cadre du programme de législation, le Conseil synodal a dit qu'il y avait 5 questions fortes sur l'identité de l'Eglise notamment la question de la capacité en tant que réformé à vivre un pluralisme en Eglise. Cette question du pluralisme a beaucoup été discutée avec Jürg Stolz, ancien doyen de la FTSR. Aujourd'hui il n'y a pas de demande ou de mandat de l'EERV à la FTSR par rapport à cette question.

Pierre-Yves Brandt : Il y aura de nouvelles formations en septembre prochain dont un certificat d'étude avancée en accompagnement spirituel en milieu hospitalier.

5. Nomination de l'organe de contrôle financier pour l'exercice 2017

5.1 Introduction

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Le Conseil synodal propose de continuer à travailler avec la fiduciaire Staehli.

La parole est à la Commission des finances.

Denis Candaux : L'année passée, la Commission des finances avait demandé de maintenir la fiduciaire Staehli et il serait malvenu de faire l'inverse cette année. La Commission des finances demande au Conseil synodal d'envisager un changement pour les comptes 2018 ou 2020 afin de ne pas changer de réviseur au tournant de la législation.

5.2 Entrée en matière

La Présidente ouvre le débat d'entrée en matière.

Alain Martin : Quel est le niveau de la rémunération de cette entreprise par l'Eglise ? Est-ce qu'une procédure de marché public serait susceptible d'être appliquée ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Le coût de la fiduciaire est connu. La proposition de l'année passée de changer de fiduciaire avait pour but de baisser le coût. Cela a permis de revoir le calibrage de l'intervention de la fiduciaire ce qui a permis pour les comptes 2016 de réduire les coûts.

Xavier Paillard : Selon le rapport du Conseil synodal de l'année passée, le coût de la fiduciaire était de CHF 35'640.- avec une économie possible de 5'000.- en passant à une autre fiduciaire. De toute façon avec ces montants, l'EERV est en dessous des marchés publics.

La parole est à la Commission des finances.

Olivier Leuenberger : Les tarifs sont tout à fait normaux pour un contrôle ordinaire et ne sont pas dans le domaine des marchés publics.

5.3 Proposition de décision

Proposition de décision 1 : Le Synode nomme la fiduciaire Staehli SA à Morrens comme organe de contrôle financier de l'EERV et lui confie le contrôle ordinaire des comptes 2017 de l'EERV.

La parole n'est pas demandée.

-> La décision 1 est adoptée à la majorité moins 1 abstention.

Le Synode nomme la fiduciaire Staehli SA à Morrens comme organe de contrôle financier de l'EERV et lui confie le contrôle ordinaire des comptes 2017 de l'EERV.

6. Ratification du système de rétribution des membres laïques du Conseil synodal

6.1 Introduction

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : « Le Conseil synodal devait trouver une solution simple pour redéfinir la manière de rétribuer ses membres laïques. En effet, la définition précédente ne saurait être conservée, puisqu'elle fait référence à l'ancienne échelle salariale de l'Etat de Vaud, qui a été remplacée au sein de l'EERV dès le début de cette année. Plusieurs éventualités ont été évoquées, avec un montant initial proche de celui qui est actuellement en vigueur, mais en profitant de se poser la question de savoir s'il est correct d'attribuer un montant fixe aux membres laïques du Conseil synodal, alors que tout le personnel engagé est placé dans une échelle salariale, avec une marge de progression. La commission des finances a jugé la proposition qui vous est soumise comme acceptable, et je ne peux que vous inviter à suivre ce qui devient dès lors notre proposition commune de décision. »

La parole est à la Commission des finances.

Denis Candaux : Il n'y a effectivement pas de système parfait. La méthode proposée à l'avantage d'être claire et d'utiliser une échelle qui existe.

6.2 Entrée en matière

La Présidente ouvre le débat d'entrée en matière.

Alain Martin : Si le principe de placer les laïcs du Conseil synodal sur une échelle salariale qui correspond à celle des diacres et animateurs d'Eglise paraît tout à fait adéquat, il ne l'est pas de commencer directement à l'échelon 20 sans passer par les critères habituels de fixation des traitements initiale prévus par la CCT. C'est un mépris par rapport aux diacres actuels qui sont au maximum à l'échelon 19.

Suzette Sandoz : N'y a-t-il pas une confusion énorme entre des salariés et des élus ? Les élus bénéficient d'un traitement en fonction d'une législature. Après tous, les ministres sont aussi élus. Le langage utilisé dans le rapport montre une confusion constante entre salariés et élus. Concernant la rétroactivité, elle n'a pas un seul doute sur le travail accompli par tous les membres du Conseil synodal mais cette demande manque de diplomatie au moment où des mesures d'économies sont demandées.

La parole est à la Commission d'examen.

Olivier Leuenberger : Dans un Conseil d'administration, les membres peuvent exercer un mandat en plus de leur présence aux assemblées. Si les membres laïcs du Conseil synodal n'étaient pas salariés, ils ne pourraient notamment pas toucher de LPP.

Sébastien Fague : Il conçoit que dans une fonction élective il y ait un montant prévu pour la législature et qu'il soit utile de réviser ce montant. Ce qui le gêne c'est la progression sur l'échelle, ce qui va créer des membres laïques à plusieurs niveaux.

La parole est à la Commission d'examen.

Denis Candaux : Le système de progression permet aux personnes qui font plusieurs législatures de bénéficier d'une progression sans quoi il faudrait renégocier chaque fois un montant en début de législature.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : La référence n'existe plus et le Conseil synodal est donc contraint de faire quelque chose. Il y a ensuite eu une évaluation en fonction de la situation de chacun et constater que pour certains l'engagement au Conseil synodal correspondait à une baisse de revenus. Le Conseil synodal est dès lors parti à la recherche d'un système permettant d'avoir une couverture LPP et d'être aussi proche que possible des montants actuels, c'est ce qui a amené à l'entrée à l'échelon 20. Le Conseil synodal ne verrait pas d'inconvénient à ce que la proposition de décision soit acceptée pour l'heure et que le Bureau du Synode soit invité avec un groupe de travail à trouver un meilleur système.

Michel Henry : Il propose, *au nom du groupe de préparation des régions 9-10-11*, une non-entrée en matière avec renvoi au Conseil synodal car le paquet est mal ficelé. Il y a une confusion entre salaires et rétributions. Il est choqué par le changement en cours de législature. Un alignement sur des annuités relatives à la CCT paraît contestable. Il demande une analyse plus fine et un dossier plus complet.

Gérald Dessauges : Il est délicat de prendre exemple sur le système du conseil d'administration car il y a de grosses différences de rémunération. Chacun devrait être payé d'après sa compétence et pas sur des échelles étatiques qui finissent toujours par disparaître. Les jetons de présence sont une bonne solution. Il n'est pas interdit de mettre de l'argent pour sa LPP. Il aurait aimé des variantes dans le rapport. Il y a peu d'explications sur les inconvénients de la situation actuelle.

Suzette Sandoz : Est-ce que pratiquement le statu quo pourrait être maintenu jusqu'à la fin de la législature et avoir un système entièrement repensé pour la prochaine législature ?

La parole est à la Commission des finances.

Denis Candaux : La fin de la législature est dans 19 mois et il est nécessaire d'en discuter maintenant pour une mise en œuvre sereine.

La parole est au Conseil synodal.

John Christin : Le Conseil synodal a essayé de faire quelque chose de cohérent. Monsieur Dessauges propose une évaluation des compétences : qui fera cette évaluation sur la base de quels critères ? Il y a lieu de privilégier un système pragmatique.

Il est passé au vote de l'entrée en matière.

Le Synode se prononce par 32 voix pour une non-entrée en matière avec renvoi dans le sens des débats, 25 voix pour une entrée en matière et quelques abstentions.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Le Conseil synodal a déjà étudié les variantes et s'est prononcé pour cette option. Il souhaite un groupe de travail qui soumettra d'autres variantes.

7. Autorisation de vente d'une partie de la parcelle de Rumine 62 (Arzillier)

7.1 Introduction

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : « Conformément à l'article 233 du Règlement ecclésiastique, il revient au Synode d'autoriser la vente d'un bien immobilier. Dans ce dossier, la cession éventuelle de la portion de terrain est soumise à de nombreux éléments non encore assurés, comme la levée de servitudes et l'obtention du permis de construire. Le Conseil synodal demande cette autorisation de principe. Ainsi, dans le cas où l'acheteur confirmerait sa volonté d'acquérir cette partie de la parcelle, le Conseil synodal pourra procéder à la vente, sans attendre la prochaine session synodale. »

La parole est à la Commission des finances.

Denis Candaux : La construction d'une habitation sur cette parcelle entre dans l'objectif de densification du milieu bâti. Cela devrait être un argument à utiliser auprès de la commune pour lever les servitudes.

7.2 Entrée en matière

La Présidente ouvre le débat d'entrée en matière.

Gérald Dessauges : En cas de vente, comment sera réinvesti le résultat de celle-ci ? Les paroisses qui préservent leur patrimoine immobilier et investissent dans celui-ci sont des paroisses qui vont bien financièrement.

Jacques Ballenegger : Il souhaite des précisions sur ce qu'il est possible de faire sur cette parcelle en matière de construction car la parcelle est très en pente et difficile d'accès. Est-ce que le potentiel acheteur a donné des indications sur ce qu'il souhaite faire ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Si la vente se concrétise, l'intention est d'utiliser ce montant en termes de fonds propres par rapport à de la valorisation immobilière. L'acheteur n'achètera que si sa demande de permis de construire passe mais ce n'est pas le souci de l'EERV.

Xavier Paillard : Il donne des explications complémentaires sur le plan figurant dans le rapport du Conseil synodal. Sur la base de l'accord de principe du Conseil synodal, l'acheteur fera les démarches de mise à l'enquête, servitude, etc.

L'entrée en matière est adoptée à l'unanimité.

Virgile Rochat : Y a-t-il un accès voiture à cette parcelle, notamment pour les pompiers ?

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Ce n'est pas le problème de l'EERV, c'est dans le cadre de l'obtention du permis de construire que cette question sera réglée.

Gérald Dessauges : L'EERV devra-t-elle donner un droit de passage et cela ne peut-il pas créer des nuisances ?-

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Il n'y a pas d'accès durable avec un véhicule à la parcelle 3. La Ville pourrait accorder un accès par la promenade le temps des travaux.

7.3 Proposition de décision

Proposition de décision 1 : Le Synode autorise le principe de la vente de la partie est de la parcelle 6299 sise à l'Avenue de Rumine 62.

La parole n'est pas demandée.

→ La décision 1 « Le Synode autorise le principe de la vente de la partie est de la parcelle 6299 sise à l'Avenue de Rumine 62. » est adoptée à l'unanimité.

La parole est au Conseil synodal.

Myriam Karlström : Elle ne manquera pas de transmettre des nouvelles sur la suite.

8. Information sur l'avenir de l'ECT et temps de discussion

La parole est au Conseil synodal.

Line Dépraz : « Cela fait maintenant 2 ans que le conseil de fondation de l'ECT et le Conseil synodal réfléchissent à l'avenir possible de l'ECT après le départ à la retraite de son directeur Jean Chollet. Le Synode est également partie prenante de la discussion. Pour rappel, suite à une discussion nourrie lors du Synode de juin 2015 à Vaumarcus, une large majorité des délégués a soutenu la proposition visant à faire de l'ECT une plateforme à l'interface des questions religieuses, éthiques, spirituelles et culturelles. L'idée étant que l'ECT devienne moins une structure productrice de spectacles qu'une structure offrant diverses prestations proposées soit par l'ECT soit par d'autres lieux d'Eglises de l'EERV ou proches de l'EERV (OES, Cèdres-Formation, Médias-pro, œuvres d'entraide, etc.). La formule suppose l'engagement d'un directeur de la structure qui soit d'abord programmateur et fédérateur (avec des aptitudes de gestion), tout en ayant une connaissance des enjeux sociaux et ecclésiaux.

Durant la saison 2016-2017, le conseil de fondation –en lien avec le Conseil synodal - a mandaté un groupe de travail dont le mandat consistait à :

- Définir un projet ECT pour « l'après-Chollet » (été 2019) en définissant les objectifs de fond pour l'ECT selon les discussions en cours au sein du conseil de fondation et dans la suite du 1^{er} rapport qui avait été présenté au Synode.
- Définir le profil d'un futur directeur.
- Présenter des simulations financières en lien avec les scénarii évoqués.
- Examiner les divers éléments de transition de l'état actuel à l'état «été 2019 » (bilan ; dettes ; matériel ; personnel ; etc.) ; proposer les mesures financières ad hoc.

Ce groupe était composé de Florence Clerc-Aegerter, Jean-François Habermacher, Olivier Leuenberger, Raphahél Mahaim, Madiana Roy, Pierre Gisel. Il a rendu son rapport en août de cette année. Vous l'avez découvert dans les annexes pour la session.

Les conclusions principales du rapport mettent sur une articulation renforcée entre les 3 lieux que sont la chapelle des Terreaux, le Sycomore et le temple Saint-Laurent. Elles plaident pour un poste de directeur qui soit intégré à la dotation de l'EERV tout en maintenant la structure d'une fondation, notamment pour ce qui concerne la recherche de fonds. Les conclusions font également état de l'importance de développer un pôle culturel et de ne pas faire de l'ECT un seul lieu culturel.

En résumé :

- Théâtre : les prestations en matière de théâtre devront être réduites sans pour autant être abandonnées : Outre la diminution évoquée, ce qui sera proposé en matière de théâtre devra justifier d'une spécificité plus marquée que cela a pu parfois être le cas ces dernières années pour tel ou tel spectacle. En outre, les débats post-spectacles devront être maintenus et même en principe prévus à chaque fois, avec soin approprié.
- Débats et conférences : à maintenir et en principe à développer, mais dans une diversification des formes et des organes les proposant. Cèdres-Réflexion s'y est essayé cette dernière année.
- Musique et danse : concerts à Saint-Laurent surtout, pour raisons acoustiques ; danse en principe à supprimer.
- Expositions : à reprendre et développer, plusieurs contacts pris confirmant le potentiel de cette dimension.
- Ateliers : les diverses consultations et comparaisons de modèles analogues ailleurs font souvent voir cette dimension comme une facette devant être aujourd'hui intégrée. Elle permet notamment une diversité dans les horaires où des activités sont proposées.
- Offres culturelles (à Saint-Laurent) : de forme expérimentale, à repenser, mais autres que dans les deux « lieux-phares » de Lausanne, Esprit Sainf et cathédrale) ; de type « Eglise émergente ».
- Sycomore : repenser et diversifier l'utilisation de ce lieu mieux adapté que la chapelle des Terreaux pour un public moins important en nombre.

Les questions que se pose actuellement le Conseil synodal sont les suivantes.

- Si le poste de directeur devait être intégré à la dotation, quel partage de responsabilité et compétence entre les organes ecclésiaux et le conseil de fondation.
- Le projet déposé mise sur une forte collaboration entre Saint-Laurent et les Terreaux. Or, le développement actuel de SLE, qui se rapproche plus d'une fresh expression que d'un lieu phare encourage le CS à intégrer SLE à la Région 4 comme communauté expérimentale et particulière. Dès lors, la collaboration visée dans le rapport peut s'avérer plus difficile à mettre en œuvre.
- Le Conseil synodal se demande dans quelle mesure un partenariat plus fort avec le lieu phare l'esprit sainf ne mérite pas d'être pensé. Ce lieu est en effet devenu une interface reconnue entre Eglise et culture, expression spirituelle et expression artistique. L'église Saint-François est par ailleurs un lieu apprécié des organisateurs de concerts pour la qualité de son acoustique.
- Le Conseil synodal prend acte de l'importance éprouvée dans plusieurs lieux du même type en Suisse et en Europe d'allier les pôles culturel et cultuel. Cependant, la manière dont se redessine la Région 4 aujourd'hui doit être prise en compte.
- Le montage financier présenté dans le rapport a fait l'objet d'un document ad hoc, à disposition, qui résume et synthétise le tout. Il a été communiqué au Conseil synodal à mi-octobre. Une analyse des chiffres est en cours actuellement.

En l'état, le Conseil synodal est reconnaissant pour le travail de qualité qui lui a été présenté. C'est un travail qui articule l'histoire de l'ECT, les défis de notre Eglise aujourd'hui et des perspectives d'avenir. Il est ambitieux et sérieux. Le Conseil synodal entend affiner sa perception de l'avenir de l'ECT et attendre les décisions synodales de mars 2018 concernant les dotations pour voir rapidement comment donner suite au projet. »

Gérald Dessauges : Est-ce que la subvention et l'équivalent plein temps se cumulent ou s'agit-il d'alternatives ?

La parole est au Conseil synodal.

Line Dépraz : Dans la perspective du groupe de travail et le montage financier qui a été fait, la proposition est une subvention à l'ECT de CHF 120'000.- avec une direction de 150% sur la dotation.

Florence Clerc Aegerter : Le projet du groupe de travail entendait coupler St-Laurent-Eglise et l'ECT avec une dotation identique à l'actuelle. Ce qui change, c'est la répartition des charges ; l'ECT bénéficie actuellement d'une subvention de

CHF 200'000.- dans laquelle le salaire de Jean Chollet est compris ; le groupe de travail propose de séparer le salaire de Jean Chollet (CHF 80'000.-), pris sur la dotation EPT, et la subvention (CHF 120'000.-).

Olivier Leuenberger : L'idée est une répartition différente avec un résultat plus ou moins équivalent au final.

La parole est au Conseil synodal.

Line Dépraz : Depuis quelque mois, la dotation de St-Laurent-Eglise est de 0.5 EPT.

Xavier Paillard : Idéalement, le Conseil synodal souhaite attendre mars 2018 car la priorité est la répartition de la dotation. Ensuite, le Conseil synodal établira un rapport, en fonction de cette répartition, pour juin ou novembre 2018 mais il ne sera pas possible d'aller au-delà.

Pierre Meylan : Est-ce que le Synode pourra donner son avis voire choisir les personnes ou les projets ?

La parole est au Conseil synodal.

Line Dépraz : Le Synode n'est pas compétent en la matière, le directeur de l'ECT étant un employé de la Fondation.

Florence Clerc Aegerter : Est-ce que la solution envisagée d'intégrer Saint-Laurent à la région 4 est concrète ou y a-t-il une marge de manœuvre dans le cadre du débat à venir sur les dotations ?

La parole est au Conseil synodal.

Line Dépraz : En l'état, il n'y a aucune porte fermée. L'intégration de Saint-Laurent-Eglise dans la région 4 va dépendre du débat sur les dotations et du travail de réorganisation au sein de la région 4.

9. Rapport sur la Maison de la diaconie

9.1 Introduction

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : *« Cela fait maintenant plusieurs années que vous entendez parler d'une maison de la solidarité ou maison de la diaconie. Nous vous avons informé du projet en juin 2015 lors de la présentation de la planification financière pour la législature et vous avez été mis au courant de l'avancée des travaux dans les derniers rapports annuels. Le Conseil synodal est très heureux de vous présenter ce projet aujourd'hui, un projet « qui lui a fait envie ». Dans le rapport du conseil synodal et le dossier établi par le Service Santé et Solidarité, vous avez tous les détails sur le projet, ses besoins financiers, son historique, son contexte et les prochaines étapes incontournables : nous y viendrons tout-à l'heure et nous répondrons volontiers à vos questions. Avec ces quelques mots d'introduction j'aimerais vous faire partager un peu de l'enthousiasme qui a animé le groupe qui a conçu le projet : groupe qui s'est senti conduit par l'Esprit, voyant les portes s'ouvrir sur son chemin au fur et à mesure que le projet prenait forme. Voilà quelques extraits de leur rapport : « C'est avec beaucoup de reconnaissance et d'enthousiasme que le conseil du service a accueilli le mandat du Conseil synodal » « le groupe de travail fut très heureux de se pencher sur ce projet et d'y travailler » « Des premiers contacts positifs avec la paroisse et la région » « La précieuse collaboration avec l'architecte » « projet qui, s'il nous tenait à cœur dès le départ, nous est apparu comme de plus en plus vital au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux ». Et enfin, l'un des fils rouges de leur travail, le témoignage d'Alexandre Jolien : « Voilà un pourquoi de ma vie qui m'enthousiasme ! Profiter de ce voyage pour abandonner les rôles, se former, et oser enfin une vie pour l'autre. ». En considérant aujourd'hui, les montagnes qui se profilent à l'horizon, gros investissements financiers et besoin de ressources humaines en temps de réduction des dotations, je ne peux m'empêcher de penser à nos prédécesseurs de l'Eglise libre, prédécesseurs qui n'avaient pas le soutien de l'Etat mais qui sont à l'origine de tant d'œuvres sociales de notre canton : a-t-on aujourd'hui encore assez de souffle pour se lancer dans une telle aventure ? C'est finalement la question que le Conseil synodal soumet à votre sagesse et à votre discernement : est-ce le temps d'essayer de déplacer la montagne ? »*

9.2 Débat sur la base du rapport du Conseil synodal

Florence Clerc Aegerter : C'est un très bon projet, stimulant. Si le projet est destiné à des migrants, ils ne sont pour la majorité pas d'origine chrétienne. Est-ce qu'il a été prévu une animation spirituelle ? Est-ce que le lieu de célébration est strictement chrétien ou modulable comme à l'EPFL par exemple ?

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : Le côté spirituel et les offices prévus sont chrétiens. L'endroit lui-même pourrait être un lieu de recueillement interreligieux.

Suzette Sandoz : Combien de personnes pourraient être hébergées ?

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : Jusqu'à une vingtaine.

Gérald Dessauges : Quels sont les idées vis-à-vis du plan de financement ? S'agit-il d'un modèle de type Crêt-Bérard, avec une fondation indépendante et pratiquement sans subvention ou bien un projet de type ECT, essentiellement porté par l'EERV ? Est-ce que la coopération œcuménique est possible notamment avec les Eglises évangéliques ?

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : Il n'y a pas de plan de financement pour l'heure. L'idée de coopérer notamment avec les catholiques ou les évangéliques est ouverte.

Xavier Paillard : La question du plan de financement se pose à 3 niveaux : la transformation du bâtiment et le lancement, le budget de fonctionnement, enfin la dotation allouée. Il y a encore beaucoup de questions ouvertes.

Michel Dind : Où en sont les négociations avec la Commune de Lausanne ? Comment éviter que ce projet devienne un sleep-in ? Où seront prélevés les 2 EPT nécessaires ?

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : Par rapport aux dotations, aucune décision ne sera prise avant le débat de mars prochain. C'est un projet cantonal qui accueillera des personnes de tout le canton. La différence avec le sleep-in c'est que les personnes seront adressées par des ministres. La Commune a très bien compris cela.

Xavier Paillard : De par la volonté du conseil régional de garder la main sur le dossier immobilier et des difficultés que rencontre la région 4 depuis plusieurs années, le dossier n'avance pas aussi vite que ce que souhaite le Conseil synodal.

Lausanne a trop de temples et trop de frais pour l'EERV et souhaiterait un lieu de culte par paroisse desservi chaque dimanche. Il y a ainsi possibilité de discuter autour de la chapelle de Béthusy, du temple de la Croix d'Ouchy, du temple de St-Marc ou Malley. L'assemblée paroissiale du sud-ouest lausannois doit se déterminer sur sa volonté de garder St-Marc ou Malley de manière à savoir ce qui peut être négocié avec la Commune. Un renoncement à plusieurs de ces lieux pourrait encourager la ville à entrer dans la démarche d'un financement.

Christian Pittet : Le projet correspond à une réalité et à un besoin et peut motiver des partenariats. A quoi correspond la photo sur l'hébergement de fortune ? Il s'agit certes d'une maison de la diaconie mais il serait bon de penser aussi aux laïcs pour ce projet.

Florence Clerc Aegerter : Est-ce qu'il serait imaginable de faire des 2 EPT des postes de MiCo en travaillant avec l'Eglise catholique ?

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : Il n'est pas envisagé à ce stade d'en faire des EPT MiCo mais il n'y a rien d'exclu. Il y aura effectivement des postes diaconaux mais la question d'intégrer des animateurs d'Eglise est ouverte. La photo est un montage correspondant à un plan « grand froid ».

François Grasset : Sur quels critères la durée maximum d'hébergement de 3 semaines a-t-elle été déterminée ?

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : Il y a une comparaison avec ce qui se fait dans d'autres endroits comme par exemple au Foyer St-Vincent. L'idée est de ne pas faire durer des situations difficiles.

Laurent Zumstein : Il est très important que les gens ne soient pas « déversés » et que la maison de la diaconie se retrouve totalement en charge de ces personnes. Il y aura un accompagnement par le ministre et le passage à la maison de la diaconie est pensé comme une période transitoire.

François Grasset : Le ministre accompagnant risque d'être mis sous pression en cas d'hébergement trop court.

Claude Neyroud Busslinger : Est-ce un lieu qui ne s'adresse qu'à des protestants, des chrétiens ? Est-ce que ceux qui ne s'intéressent pas au christianisme seront accueillis ? Quelle sera la capacité de la maison de la diaconie de résister à des groupements de citoyens qui en arrivent à squatter des locaux ?

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : La maison de la diaconie a plusieurs missions : une mission d'hébergement, un aspect communautaire (accueil de jour par exemple) et un aspect spirituel, chrétien. Au niveau des personnes accueillies, comme dans toutes les MiCo, on ne regarde pas à la religion et elles ne seront évidemment pas obligées de participer aux offices.

Henri Laufer : Il regrette que ce projet soit catalogué comme un lieu phare.

9.3 Propositions de décisions

Proposition de décision 1 : Le Synode est favorable au projet d'une maison de la diaconie à Sévelin.

Michel Henry : Il invite le Synode à approuver avec enthousiasme ce projet.

Suzette Sandoz : Elle présente un amendement discuté en groupe et déposé par Monsieur Fague : « Sans se prononcer ni sur la qualité de lieu-phare, ni sur le budget de fonctionnement, ni sur la dotation ministérielle, le Synode est favorable au projet d'une maison de la diaconie ».

Cet amendement est soutenu donc discuté.

Jean-Luc Crisinel : Cet amendement ne propose pas autre chose mais précise que certains aspects ne sont pas entérinés à ce stade.

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : Le Conseil synodal peut se rallier à condition que la qualité de lieu-phare n'apparaisse pas dans la décision puisque ce n'est pas un élément validé.

Suzette Sandoz : Le rapport parle de lieu-phare et il serait important d'aborder la question.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Le Conseil synodal propose « Sans se prononcer ni sur le statut de ce lieu,... » ?

Les déposants de l'amendement se rallient.

François Grasset : Ce scrupule de plume fait perdre de l'enthousiasme manifesté au projet. Il dépose un amendement tendant à reprendre le texte initial du Conseil synodal.

Cet amendement est soutenu donc discuté.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Tout le monde est d'accord et enthousiaste. Il entend la crainte vis-à-vis du financement et des dotations. Rien ne sera fait sans que ce soit gérable dans les dotations et « assumable » financièrement.

François Grasset : Il est ennuyeux de tirer un frein dans un projet.

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : L'importance pour le Conseil synodal est de ne pas s'investir dans un tel projet sans un feu vert.

Les textes sont votés en opposition.

Amendement Grasset : 21 voix pour

Nouveau texte Conseil synodal/Fague : 32 voix pour

Abstentions : 2

→ La décision 1 modifiée : « Sans se prononcer ni sur le statut de ce lieu, ni sur le budget de fonctionnement, ni sur la dotation ministérielle, le Synode est favorable au projet d'une maison de la diaconie » est adoptée à la majorité moins 5 abstentions.

Proposition de décision 2 : Le Synode demande au Conseil synodal de mener des négociations notamment avec la municipalité de la ville de Lausanne afin de lui présenter un plan de financement des transformations du bâtiment puis de son exploitation.

La parole n'est pas demandée.

→ La décision 2 « Le Synode demande au Conseil synodal de mener des négociations notamment avec la municipalité de la ville de Lausanne afin de lui présenter un plan de financement des transformations du bâtiment puis de son exploitation. » est adoptée à la majorité moins 2 abstentions.

La parole est au Conseil synodal.

Pascale Gilgien : Elle remercie le Synode pour sa confiance et son enthousiasme.

11. Motion « Pour une Eglise de témoins et de communautés vivantes »

Ce point n'a pas pu être abordé

12. Information du Conseil synodal sur les dotations et temps de discussion

Ce point n'a pas pu être abordé

14. Informations du Conseil synodal

La parole est au Conseil synodal.

Laurent Zumstein : Il donne des nouvelles sur l'actualité de la FEPS. La prochaine assemblée des délégués devra se pencher sur la Constitution qui présente encore quelques problèmes du point de vue de la délégation vaudoise.

John Christin : Le Conseil Vie Communautaire et Culturelle, après avoir proposé une liste des incontournables, a décidé d'en faire la promotion de manière chantée le dimanche 11 février 2018 à 18h00 à la Cathédrale.

15. Questions et interpellations

Le bureau n'a reçu ni question, ni interpellation.

16. Clôture

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : La première date possible pour une séance supplémentaire est le 12 janvier. Le problème est que le délai de dépôt du rapport du Conseil synodal sur les dotations pour le Synode de mars est fixé au 9 janvier. Le Conseil synodal se sent en accord avec les motionnaires sur l'objectif qu'ils ont sur le rapport. Le plan du rapport d'ores et déjà établi par le Conseil synodal répond vraiment aux demandes des motionnaires.

Simon Buttica : Les motionnaires aimeraient discuter de l'aspect théologique et ecclésiologique au mois de mars et de la gestion ministérielle au mois de juin.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Si le Synode attend un rapport uniquement ecclésiologique et théologique pour mars avant de rédiger une partie sur la dotation, il ne sera pas possible de présenter un rapport sur la dotation pour le synode de juin car le délai de remise du rapport est en avril. Cela reporterait la deuxième partie de la discussion en novembre ce qui va poser un problème pour la préparation du budget et surtout pour la négociation avec l'Etat de la subvention qui doit être terminée en novembre et qui ne peut l'être sans une décision du Synode sur les dotations. Le Conseil synodal est prêt à faire un rapport théologique et ecclésiologique avec une vision, etc., qui sera fortement influencée par le programme de législation et à présenter au même synode la question des enveloppes de dotations et la proposition du Conseil synodal à ce sujet. Le Synode aura en mars la liberté d'accepter ou de ne pas accepter la partie vision et/ou la partie dotation. Il y aura 2 voire 3 variantes de répartition de dotations.

Michel Henry : Est-ce qu'il serait possible d'avoir le 12 janvier une présentation dans les grandes lignes de la vision ecclésiologique et théologique ?

La Présidente du Synode explique que le rapport du Conseil synodal sera disponible en ligne le 9 janvier.

Pierre-Yves Brandt : Est-ce que le Conseil synodal peut confirmer qu'il y aura au synode de mars une prise de position séparée du Synode sur la vision et sur la dotation ?

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Le Conseil synodal hésite encore à faire un rapport en deux parties ou deux rapports. Il y aura en tous les cas un rapport et des options à prendre par le Synode sur les questions de principe avant d'avoir les décisions sur les chiffres.

Simon Buttica : Vu le calendrier qui s'impose, la discussion qui aura lieu le 12 janvier interviendrait trop tard. Il propose que le Conseil synodal constitue un groupe de travail composé d'une partie des motionnaires pour la partie ecclésiologique du rapport pour que ce qui semble être le terrain d'entente puisse être traduit dans le rapport du mois de mars. Dans ce cas, la motion pourrait être retirée.

La parole est au Conseil synodal.

Xavier Paillard : Il doute qu'il soit possible d'envisager toute cette procédure compte tenu des délais. Il envisage une rencontre sur un pré-rapport.

La séance est levée à 17h30. La Présidente remercie chacun pour les efforts fournis lors de cette session.
Le prochain synode aura lieu le vendredi 12 janvier 2017 pour une séance supplémentaire.
La Présidente donne la parole à **Simon Buttica** pour la prière finale.

Bureau du Synode, Yverdon-les-Bains, le 8 décembre 2017 et le 10 janvier pour la version corrigée, définitive.

Le bureau remercie chaleureusement Sophie Panchaud, greffière, pour la précision et la qualité de son travail.

La Présidente :



Sylvie Arnaud

Le Secrétaire :



François Paccaud

Annexe : méditation de Virgile RoCHAT

Recueillement Synode du 4 nov 2017 (500^e)

Par Virgile Rochat, pasteur

Pour nous et par nous.
Pour nous et **par** nous.

Pour et *par* sont des prépositions que nous utilisons des dizaines de fois par jour. Elles sont bien utiles *pour* (eh oui) *pour* montrer l'intention => en vue de, en direction de, afin que... et « par » : à travers, au moyen de, etc.

On peut faire des choses *pour* nous, *pour* les autres... et les autres peuvent faire des choses *pour* eux et *pour* nous.

Il y a des choses qui se font par nous, des choses qui se font au travers de nous, comme intermédiaire... et des choses qui se font pour nous, par les autres.
Quand on y est attentifs, c'est fou le nombre de fois qu'on utilise ces prépositions.
POUR et PAR et c'est fou ce que cela éclaire les rapports humains. Ces propositions sont relationnelles et opérationnelles.

Pour (eh oui !) quelles raisons attire-je votre attention sur ces deux petits mots vous demandez-vous peut-être ? **Par** quels chemins avez-vous passé **pour** focaliser notre attention sur cela ?

Eh bien simplement par le fait qu'ils nous permettent de manière très simple d'entrer dans un grand mystère. On pourrait presque dire dans le mystère de la foi chrétienne.

En quoi, direz-vous ? (je suis obligé de faire court)

A la base de tout, il y a un acte souverain qui vient de Dieu, que nous appelons la GRACE. Le cadeau. Le cadeau de l'existence, le cadeau du salut : « Le Christ est mort pour nous », 1Co 15,3 dit l'apôtre Paul. Et non seulement il est mort, mais il a vécu et il vit encore pour nous !

Mais, et (encore des prépositions), il vit aussi par nous.
Entendant et croyant (la foi vient de ce qu'on entend) que Dieu est pour nous, voici (c'est le miracle de la vie spirituelle), voici qu'il devient vivant par nous, au travers de nous, nous sommes le temple de l'Esprit Saint dit ailleurs le même apôtre (1Co 3,6)

Vivant en nous par nous, voici que sa présence devient tangible, concrète, au quotidien... pour nous et par nous... eh oui...

Reste encore une question que vous vous posez peut-être : Pourquoi choisir de parler de cela précisément ce jour, ici en ce moment ? qu'est-ce qui vous a donné l'idée...

Eh bien c'est en rapport avec le Notre Père (dont nous avons à parler...)

Le Notre Père, donné par Jésus à ses disciples, donc à nous, s'éclaire de manière étonnante par ces deux petits mots. Il nous fait quitter l'attitude parfois infantile de la prière qui ne fait que de demander, pour nous faire entrer dans le processus d'exaucement.

C'est vrai pour nos vies, c'est vrai aussi pour notre vie d'Eglise. Ça remet les choses en place et cela leur donne du sens. Ce fameux sens dont il faut bien dire que, tout le temps pressé par je ne sais quels délais, on escamote sans cesse...

Reprendre conscience de ce que Dieu fait pour nous..
Son amour pour nous, sa grâce pour nous, sa force pour nous

Et entrer dans ce que cet amour nous fait être et nous fait faire, ce que Dieu réalise par nous, au travers de nous par sa grâce...

Et comme le meilleur apprentissage est celui de l'expérience, nous allons tout de suite en faire un exercice pratique, un exercice concret... Celui de dire la prière du Seigneur en la rythmant de nos deux désormais fameuses prépositions :

Je dirai les demandes et vous répondrez simplement : POUR NOUS ET PAR NOUS

Je vous invite à vous lever :

Notre Père qui es aux cieux, que ton nom soit sanctifié

POUR NOUS ET PAR NOUS

(pause)

Que ton règne vienne

POUR NOUS ET PAR NOUS

(pause)

Que ta volonté soit faite

POUR NOUS ET PAR NOUS

(pause)

Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour

POUR NOUS ET PAR NOUS
(pause)

Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés
POUR NOUS ET PAR NOUS
(pause)

Et ne nous soumet pas à la tentation, mais délivre-nous du mal
POUR NOUS ET PAR NOUS
(pause)

Car c'est à toi qu'appartiennent le règne la puissance et la gloire pour les siècles des siècles POUR NOUS ET PAR NOUS
(pause)

Amen

Avec une telle grâce et un tel programme nous pouvons aborder nos débats en confiance et en conscience... et nous le ferons avec confiance en Dieu qui est pour nous (et par nous) « ein feste Burg », le fameux cantique de Luther qui retentit ces temps plus jamais et qui ne pouvait pas ne pas figurer à l'ordre du jour de ce synode.